

Affaires indiennes et du Nord Canada

RAPPORT

ANNUEL

1988

1989

Canada

À Son Excellence Le très honorable Ramon Hnatyshyn Gouverneur général du Canada Monsieur le Gouverneur général,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'exercice financier allant du 1er avril 1988 au 31 mars 1989.

Cette année a été marquée par de nombreuses transitions, mais elle a en même temps été empreinte de progrès majeurs. Les territoires du Nord ont franchi des pas importants dans leur recherche d'une plus grande autonomie. De nombreux groupes indiens et inuit ont continué de travailler, à leur manière et à leur propre rythme, en vue de parvenir à l'autonomie gouvernementale au sein de la société canadienne. Le Ministère a continué de poursuivre ses objectifs de réduction des effectifs tout en procurant aux peuples indiens des services de grande qualité.

Le Ministère a atteint ces objectifs dans plusieurs domaines, en transférant aux mains de dirigeants et d'entrepreneurs autochtones compétents le contrôle de ses programmes de développement économique et social. Ainsi, les peuples autochtones assument de plus en plus leurs responsabilités en participant non seulement à la gestion des programmes anciennement dirigés par le Ministère, mais aussi à leur conception. Ces réalisations ne portent atteinte, en aucune façon, au désir profond des peuples autochtones de garantir dans la Constitution leurs droits en tant qu'Autochtones. Les discussions se sont poursuivies sur les façons de reprendre les pourparlers au sujet de l'enchâssement de ces droits dans la Constitution.

Toutes ces réalisations sont le fruit de consultations et de la collaboration avec nos clients, ainsi que du travail soutenu et innovateur des employés de ce Ministère. Je suis fier de leurs efforts et de nos réalisations collectives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gouverneur général, l'assurance de ma très haute considération.

*Pierre H. Cadieux, c. p., député,
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien*

Publié avec l'autorisation de l'hon. Pierre H. Cadieux, c. p., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ottawa, 1989 QS-6051-000-BB-A1 N° de catalogue R1 - 1989 ISBN 0-662-57007-3 (c) Ministre des Approvisionnements et Services Canada

TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DU MINISTÈRE

MANDAT

FAITS SAILLANTS

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

- Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale
- Direction générale de la politique et de la mise en oeuvre
- Direction générale des revendications globales
- Direction générale de la politique sur les pêches indiennes

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Programmes de développement économique
- Réalisations importantes

SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

- Direction générale des terres et de l'environnement
- Direction générale des effectifs, des revenus et de l'administration des bandes
- Direction générale des revendications particulières
- Direction de la liaison et du soutien juridiques
- Examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie

SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

- Direction générale de l'éducation
- Direction générale du développement social
- Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations
- Modes optionnels de financement (MOF)

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

- Direction générale du développement constitutionnel et de la planification stratégique
- Direction générale des ressources naturelles et du développement économique

APGTC

- Gestion des droits
- Exploration
- Exploitation
- Protection de l'environnement
- Évaluation des ressources
- Création d'emplois et retombées sur l'industrie

PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS

- Direction générale des finances
- Direction générale des services de gestion
- Direction des services de soutien
- Direction de la politique et Service des marchés
- Analyse quantitative et recherche socio-démographique
- Direction générale de la vérification interne
- Services techniques

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION

BUREAUX RÉGIONAUX

Région de l'Atlantique Région du Québec Région de l'Ontario Région du Manitoba Région de la Saskatchewan Région de l'Alberta Région de la Colombie-Britannique Région du Yukon Région des Territoires du Nord-Ouest

ANNEXE I

Dépenses budgétaires

ANNEXE II

Lois appliquées

PROFIL DU MINISTÈRE

MANDAT

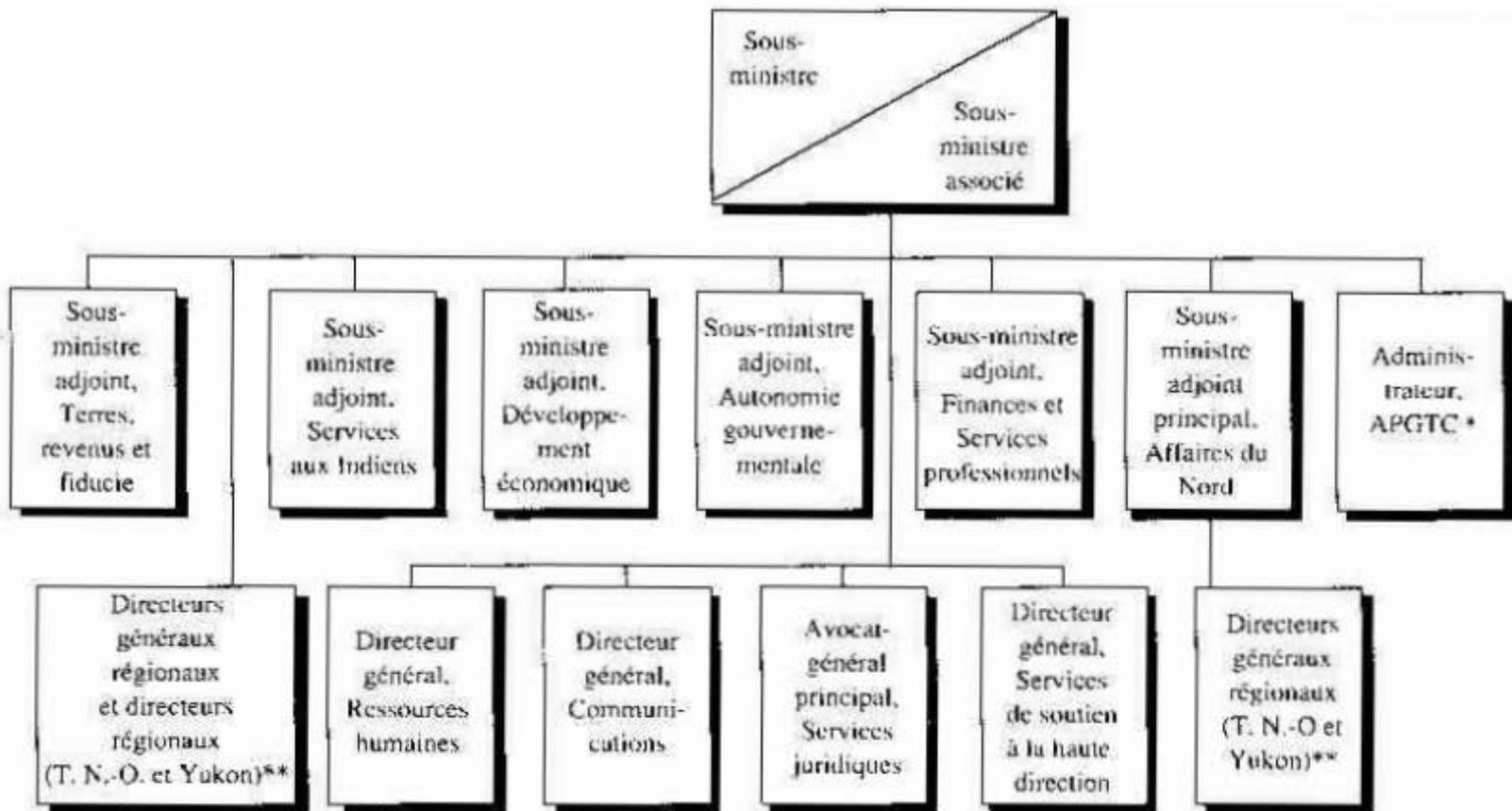
Créé en 1966, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est dirigé par un ministre qui est responsable des Affaires indiennes et inuit, ainsi que du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et de leurs ressources. Le Ministère assume les responsabilités suivantes :

- remplir les obligations que le gouvernement fédéral a contractées en vertu des traités, de la Loi sur les Indiens et des autres lois énumérées à l'annexe II;
- assurer la prestation des services essentiels aux Indiens inscrits et aux collectivités inuit;
- aider les Indiens et les Inuit à acquérir des compétences professionnelles, à mettre sur pied des entreprises et à tirer profit de leurs ressources naturelles;
- négocier des ententes communautaires permettant aux collectivités indiennes de participer davantage à la prise de décisions et d'exercer des pouvoirs accrus;
- appuyer les discussions constitutionnelles concernant la définition des droits des peuples autochtones, ainsi que les questions qui s'y rattachent;
- effectuer des paiements de transfert aux gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest;
- favoriser le développement économique du Nord et protéger l'environnement de cette région, y compris les mers arctiques;
- favoriser l'évolution politique des territoires du Nord et coordonner les politiques et les programmes du gouvernement fédéral dans le Nord;
- administrer la plupart des terres et des ressources naturelles du Nord.

L'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) est chargée de la réglementation des activités d'exploration et de la mise en valeur du pétrole et du gaz naturel des terres de l'arrière-pays canadien. L'APGTC administre la Loi fédérale sur les hydrocarbures et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz. Elle relève des ministres des Affaires indiennes et du Nord canadien ainsi que de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Au cours de l'exercice financier 1988 - 1989, le Ministère s'est employé à mettre en oeuvre les politiques et les programmes du gouvernement concernant les citoyens indiens et inuit. Ces politiques et ces programmes visaient à favoriser l'accession des Indiens et des Inuit à l'autonomie gouvernementale, à améliorer leurs perspectives économiques, à gérer d'une meilleure façon les terres et les deniers des Indiens, à améliorer les conditions de vie dans les collectivités indiennes et à sauvegarder la relation spéciale qui existe entre le gouvernement fédéral et les Indiens et les Inuit du Canada.

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN



FAITS SAILLANTS

UNE PÉRIODE DE TRANSITION EMPREINTE DE PROGRES Au cours de l'exercice 1988 - 1989, une période de transition pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, des **PROGRES** ont été accomplis à de nombreux chapitres. Les services communautaires ont été améliorés, le règlement des revendications territoriales a progressé, les gouvernements territoriaux ont atteint un nouveau degré d'autonomie et les bandes indiennes du pays ont présenté un nombre beaucoup plus grand de projets d'autonomie gouvernementale que par le passé. En janvier 1989, l'honorable Pierre H. Cadieux a été nommé ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, succédant à l'honorable Bill McKnight. À la même période, l'honorable Kim Campbell a été nommée ministre d'État.

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES TERRITOIRES En septembre 1988, le gouvernement fédéral a signé un protocole d'entente sur le transfert des responsabilités de gestion avec le Yukon. Il a poursuivi les pourparlers en vue de conclure une entente similaire avec les Territoires du Nord-Ouest. Les cadres ainsi établis jettent les bases du transfert des programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux. On a d'ailleurs conclu des ententes de principe sur la gestion des ressources gazières et pétrolières du Nord avec les deux gouvernements territoriaux. Ces ententes régiraient le partage des recettes entre les gouvernements ainsi que le transfert de la gestion des ressources sur la terre ferme au Nord, et le partage des responsabilités de gestion des activités au large des côtes entre les gouvernements.

LES CENTRES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LE NORD Au cours de l'année, on a cédé les deux centres de recherche scientifique dans le Nord au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

LES REVENDICATIONS GLOBALES Le Premier ministre Brian Mulroney a signé une entente de principe sur la revendication globale des Dénés et des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest. Les Dénés et les Métis recevront, en vertu de l'entente, 180 000 km² de terres et une indemnité financière de 457 millions de dollars. Les négociations concernant d'autres ententes de principe avec le Conseil des Indiens du Yukon et la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN) ont aussi pris fin. Le gouvernement fédéral, les Naskapis et les Inuit ont en outre signé des ententes de principe régissant la mise en oeuvre définitive de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et celle de la Convention du Nord-Est québécois.

LES «MODIFICATIONS DE KAMLOOPS» Le projet de loi C-115, connu sous le nom de «modifications de Kamloops», a reçu la sanction royale le 28 juin 1988. Cette loi habilite les conseils de bande à prélever des impôts fonciers sur les terres de réserve. C'était la première fois que des Indiens demandaient d'apporter une modification à la Loi sur les Indiens.

LES ÉCOSYSTÈMES DU NORD Le Ministère a coordonné un examen interministériel et intergouvernemental sur la contamination des écosystèmes du Nord et des aliments consommés par les Autochtones. Des experts en matière circumpolaire venus du monde entier ont examiné scientifiquement toutes les données recueillies.

L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE Un nouveau programme d'aide à l'éducation postsecondaire a été lancé; il a pris effet en septembre 1989. Conformément aux conditions de ce programme, les étudiants indiens et inuit inscrits à un programme d'études postsecondaires de plus d'un an peuvent obtenir de l'aide pour les frais de scolarité. Cette aide s'applique aussi aux frais de déplacement et de subsistance. De plus, certaines bourses d'études sont offertes en reconnaissance de succès scolaires, et d'autres sont destinées aux étudiants inscrits à des programmes d'études avancées ou à des programmes ayant trait à l'autonomie gouvernementale des Indiens.

L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE DES INDIENS Depuis 1986, le Ministère a reçu 115 propositions relatives à l'autonomie gouvernementale de 285 bandes indiennes. Cette année, il a entamé des négociations importantes avec trois groupes indiens du Yukon et la bande Alexander de l'Alberta. La Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale a en outre examiné 50 nouvelles propositions relatives à l'autonomie gouvernementale.

LE LOGEMENT Le Ministère a fait construire, au cours de l'année, plus de 3 400 unités de logement dans les réserves et en a rénovées au-delà de 4 500. En tout, il a consacré plus de 124 millions de dollars au logement dans les réserves.

LES MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT Cette année, 38 bandes ont géré leurs propres fonds en vertu d'ententes sur les Modes optionnels de financement (MOF) signées avec le Ministère. La somme d'argent ainsi administrée se chiffre à 62,2 millions de dollars. Soixante-douze autres bandes en étaient à négocier un tel régime de financement.

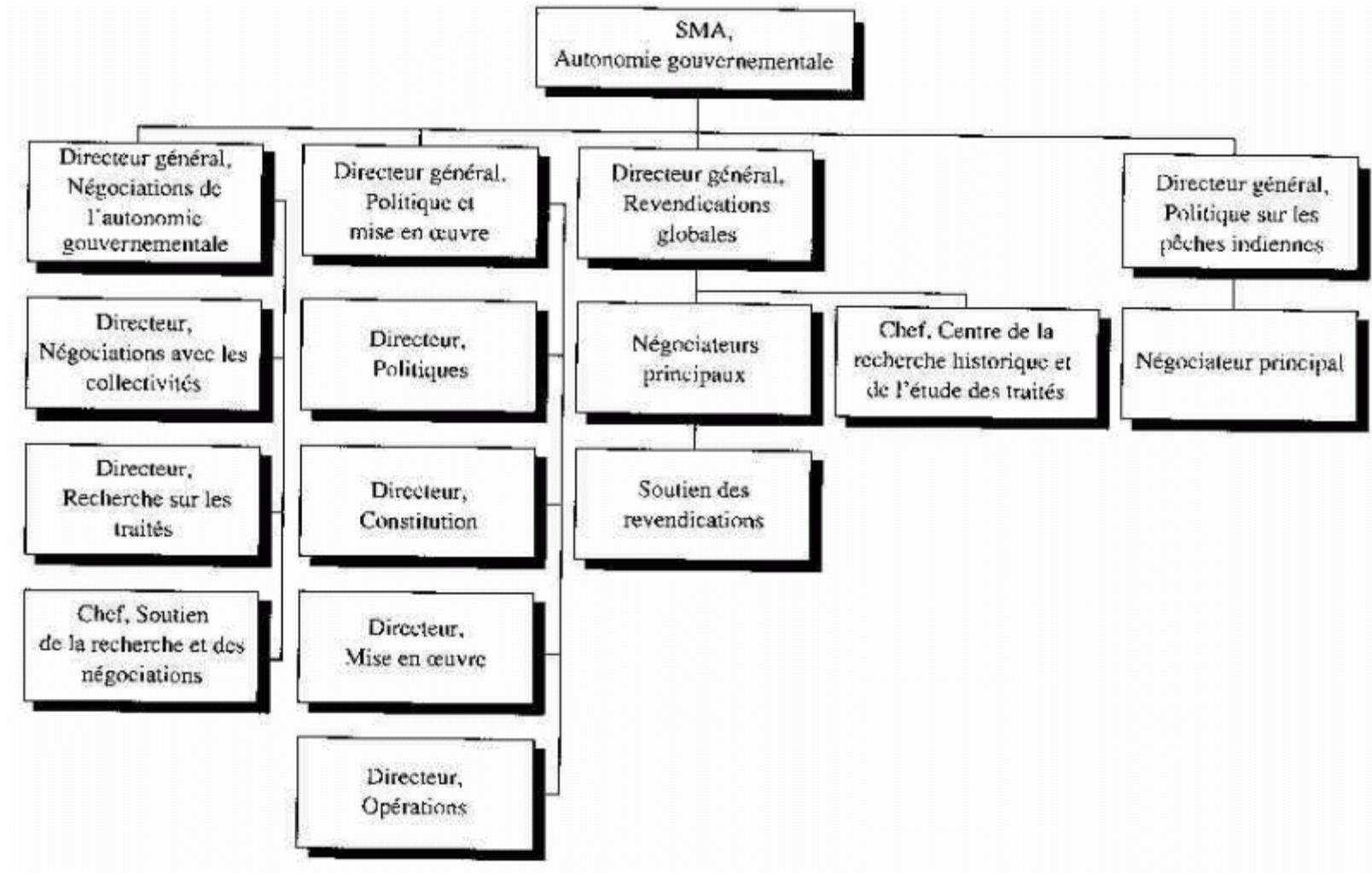
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT

SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à appuyer le principe selon lequel les collectivités indiennes et inuit doivent pouvoir gérer leurs propres affaires si elles le désirent. Cet engagement comporte aussi l'idée que les Indiens et les Inuit doivent décider de la manière et du rythme de ce transfert de pouvoirs. Le but poursuivi est d'établir, entre le gouvernement et les Autochtones du Canada, une nouvelle relation qui respecte les caractéristiques distinctives et les besoins particuliers des collectivités indiennes et inuit.

En 1988 - 1989, grâce à la collaboration des collectivités, d'autres ministères fédéraux et d'autres ordres de

SECTEUR DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE



gouvernement, le MAINC a pu réaliser d'importants progrès au chapitre de l'autonomie gouvernementale.

Le gouvernement fédéral, les Naskapis et les Inuit ont conclu des ententes de principe visant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ). Le Ministère a finalement réglé des questions financières de longue date avec les Cris de la Baie James. De plus, il a entamé des pourparlers avec la province de Québec sur des dossiers d'intérêt réciproque.

Le Secteur a également représenté le Ministère auprès du Groupe de travail des populations autochtones, parrainé par les Nations Unies, et de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Celle-ci en était à sa dernière année de révision de sa convention relative aux populations autochtones et tribales.

DIRECTION GÉNÉRALE DES NÉGOCIATIONS DE L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

L'intérêt que suscite le programme de l'autonomie gouvernementale a continué de s'accroître. La Direction générale a amorcé d'importantes négociations avec trois groupes indiens du Yukon et a en outre reçu et examiné 50 nouvelles propositions de 133 bandes réparties dans tout le Canada.

Ainsi, depuis sa création en 1986, la Direction générale a donné suite à 115 projets en tout, ce qui touche environ 285 bandes. Cette année

- un projet auquel participent trois bandes membres du Conseil du Yukon a atteint l'étape de la négociation proprement dite, par suite d'une sous-entente sur l'autonomie gouvernementale;
- seize projets, provenant de 58 bandes, en étaient à l'étape de l'élaboration du cadre des négociations;
- cinquante-sept projets, regroupant 227 bandes, étaient rendus à l'étape des travaux de recherche et de la consultation communautaire;
- onze projets en étaient à l'étape de l'organisation des ateliers d'information pour les collectivités qui visent l'autonomie;
- dix ateliers ont été organisés;
- vingt-et-une collectivités se sont retirées du processus.

Le Ministère a réorganisé la Direction générale des négociations de l'autonomie gouvernementale afin de mieux refléter les deux phases du processus de l'autonomie gouvernementale, à savoir l'élaboration et la négociation. En outre, la Direction générale a préparé des trousseaux d'information détaillés sur le processus de négociation communautaire.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE ET DE LA MISE EN OEUVRE

Les négociations concernant la mise en oeuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ) et de la Convention du Nord-Est québécois se sont poursuivies. Le négociateur fédéral s'est entretenu avec les Inuit, les Naskapis et les Cris de la Baie James de même qu'avec le gouvernement du Québec et l'Hydro-Québec. La Direction générale de la politique et de la mise en oeuvre a effectué des recherches sur les questions soulevées, préparé des évaluations juridiques, défini la position du gouvernement

fédéral dans le cadre des négociations et coordonné la participation des ministères et des organismes fédéraux.

Les résidants inuit de Port Burwell, dans les T. N.-O., se sont partagé une somme de 2,5 millions de dollars aux fins de réinstallation. Grâce à l'aide d'un médiateur, les négociateurs fédéral et inuit ont également réussi à conclure une entente de principe sur plusieurs autres questions demeurées en suspens au chapitre de la CBJNQ. Grâce aussi à un médiateur, les négociations entre le gouvernement fédéral et les Naskapis de Schefferville ont été couronnées de succès.

Au cours de l'été 1988, le gouvernement a résolu les différends qui subsistaient à l'endroit des Cris au sujet du financement de frais de fonctionnement antérieurs. Les Cris ont reçu un premier versement forfaitaire de 6 millions de dollars en guise de règlement. De plus, le Canada a accordé un financement de base de 16 millions de dollars aux Cris et un autre de 1 million aux Naskapis. Ce financement sera fourni chaque année et indexé au coût de la vie, selon la croissance démographique.

La Direction générale a élaboré des lignes directrices sur les ententes concernant les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale pour veiller à ce que ces ententes soient accompagnées de plans de mise en oeuvre. Ces plans doivent exposer les activités en cause, les responsabilités des parties à l'entente, ainsi que les coûts et le calendrier prévus.

Depuis 1978, le processus de négociations tripartites de l'Ontario sert de tribune aux gouvernements fédéral et provincial et aux Premières nations de l'Ontario pour régler leurs différends. Cette année, la Direction générale a prêté son appui au bureau régional de différentes façons. Elle a, entre autres, négocié des ententes sur l'éducation, les pêches, les oiseaux migrateurs et les services policiers. **DIRECTION GÉNÉRALE DES REVENDICATIONS GLOBALES** Le Premier ministre Brian Mulroney a signé, en septembre 1988, une entente de principe sur la revendication territoriale globale des Dénés et des Métis. Aux termes de cette entente, les Dénés et les Métis obtiendront 180 000 km² de terres et une indemnité financière de 500 millions de dollars. Après le règlement de la revendication, les Dénés et les Métis toucheront une part des redevances que le gouvernement perçoit à l'heure actuelle sur les terres visées. Ils auront également leur mot à dire dans la gestion des terres, de la faune et des ressources renouvelables puisqu'ils siègeront aux conseils de gestion compétents. L'entente porte aussi sur les droits préférentiels de pêche et de chasse ainsi que sur les droits exclusifs de piégeage dans cette région. Les négociations conduisant à une entente finale ont été amorcées au cours de l'année.

Le Conseil des Indiens du Yukon a ratifié une entente de principe en décembre 1988. Le gouvernement du Yukon y a donné son accord en janvier 1989, et le gouvernement fédéral, en mars 1989. L'entente de principe prévoit une indemnité financière de 232 millions de dollars et 41 439 km² de terres, dont 25 899 km² comprennent des droits tréfonciers.

Les négociations en vue de la conclusion d'une entente de principe avec la Fédération Tungavik du Nunavut (FTN) ont elles aussi progressé. On a négocié la quantité des terres dans cinq des six régions visées. On a également paraphé des ententes sur les indemnités en cas de dommages à la faune, sur les répercussions de l'aménagement, sur les droits d'accès aux terres inuit et sur plusieurs autres questions.

En septembre 1988, le Conseil attikamek-montagnais et la province de Québec ont signé la première entente

cadre à être conclue aux termes de la politique fédérale révisée concernant les revendications territoriales.

En janvier 1989, on a entamé les négociations relatives à la revendication des Inuit du Labrador, laquelle touche le nord du Labrador et la région adjacente située au large des côtes. On a fait progresser les pourparlers en vue d'une entente cadre et on a pris des mesures de protection provisoires. Le gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador, le gouvernement fédéral et l'Association des Inuit du Labrador ont participé aux négociations.

En Colombie-Britannique, les négociateurs du Canada et du Conseil tribal des Nishgas ont entrepris la négociation d'une entente cadre. Les discussions ont porté sur la coordination des négociations visant la revendication territoriale globale et l'autonomie gouvernementale.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLITIQUE SUR LES PÊCHES INDIENNES De concert avec le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le MAINC a lancé 22 projets pilotes de gestion coopérative des pêches en Colombie-Britannique. Ces projets ont révélé qu'il est possible d'assumer une cogestion des pêches locales avec les bandes indiennes. À lui seul, le MAINC a versé 523 des 873 000 \$ consacrés à ces projets en 1988 - 1989. Le MAINC et le MPO ont formé un groupe mixte chargé d'étudier et de réviser les politiques sur les pêches en Colombie-Britannique. Les deux ministères ont de plus versé respectivement 50 000 \$ à la Commission des pêches des peuples autochtones de la Colombie-Britannique.

Afin d'atténuer la tension entourant la question des pêches de subsistance dans les provinces maritimes, le Ministère a consulté plusieurs bandes pour connaître leurs besoins en matière de gestion des pêches et d'activités économiques. En outre, le Programme de développement économique des Autochtones, le MAINC, le MPO, le ministère de l'industrie, des Sciences et de la Technologie et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique ont versé la somme de 6,4 millions de dollars en vue d'aider la bande indienne de Kingsclear à aménager un centre de pêche sportive.

En Ontario, la Direction générale a poursuivi les pourparlers avec des organismes autochtones afin de préparer le terrain pour la négociation d'ententes tripartites relatives aux pêches.

SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Ministère a continué à marquer des progrès au chapitre de cinq grandes stratégies de développement économique. Ces progrès portent sur un plus grand accès pour les Indiens au principal courant économique du monde des affaires, sur l'amélioration du régime fiscal en vue de favoriser la croissance des entreprises indiennes, sur l'appui à la mise en valeur, par les Indiens, des ressources naturelles, sur la formation des adultes indiens pour leur permettre d'accéder au monde des affaires et d'obtenir des emplois, et, enfin, sur l'amélioration de la coordination des programmes fédéraux axés sur le développement économique des Indiens.

Le Secteur du développement économique a également réalisé des progrès en ce qui concerne le transfert de ses programmes aux Indiens. À l'échelle régionale et à l'échelle nationale, on a élaboré des stratégies visant à stimuler et à renforcer l'économie des Indiens.

Le projet de loi C-115, également connu sous le nom de «modifications de Kamloops», a reçu la sanction royale le 28 juin 1988. C'était la première fois que des Indiens demandaient d'apporter une modification à la Loi sur les Indiens. Cette modification a établi clairement que les conseils de bande ont le pouvoir de prélever des impôts fonciers sur tous les intérêts dans les terres indiennes, y compris les terres louées à bail. Dans la modification, on a aussi introduit la notion de terres désignées, au sens de terres qui demeurent partie intégrante de la réserve même si elles sont mises de côté à des fins commerciales ou hypothécaires. M. Manny Jules, chef de la bande indienne de Kamloops, a été nommé président de la Commission consultative de fiscalité indienne dont le rôle est de conseiller le Ministre sur les questions relatives aux politiques et sur les statuts administratifs individuels. La Commission, formée surtout d'Indiens, fournit également des conseils et des directives aux bandes sur l'élaboration de statuts administratifs. La Commission a tenu sa première séance en février 1989.

Après avoir profité de l'aide financière et des services consultatifs du Secteur pendant deux ans, une entente concernant la mine Golden Patricia de la St. Joe (Canada), de Horn Lake, en Ontario, a été signée par les bandes indiennes de Cat Lake, d'Osnaburgh et de Slate Falls, le conseil tribal de Windigo et les ministres fédéral et provincial. En outre, la nation nishnawbe-aski (Traité no. 3), l'Association des Indiens de l'Ontario, le ministre fédéral et le ministre de l'Ontario ont ratifié la prolongation d'une entente sur la mise en valeur des ressources renouvelables jusqu'en 1992.

La Direction générale du gaz et du pétrole des Indiens du Canada a réussi à recruter des employés prometteurs dans les domaines de la technique et de la gestion. Elle travaille actuellement à la mise en valeur des hydrocarbures avec des bandes de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario.

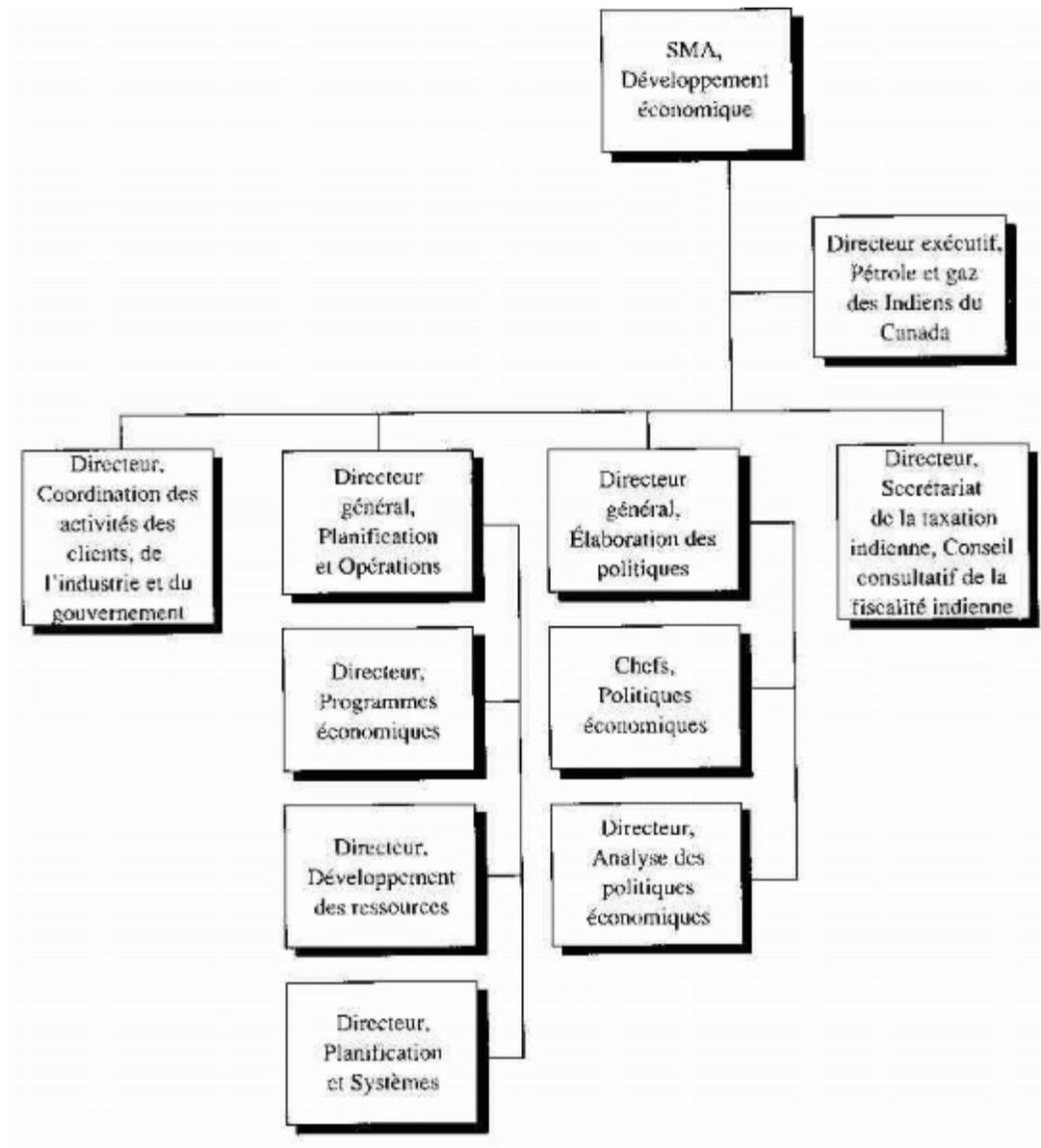
Au cours de l'année, on a continué à discuter avec le Conseil des ressources des Indiens (CRI) au sujet des modifications des règlements et des mécanismes visant l'accroissement des pouvoirs de contrôle et de gestion conférés aux

Indiens sur les ressources gazières et pétrolières.

La vente d'une part de la Caisse d'expansion économique des Indiens (CEEI) à deux organismes indiens, soit l'Association autochtone des pêches et l'Association agricole des Indiens du Manitoba, a été approuvée. Plusieurs autres organismes indiens ont exprimé leur désir d'administrer eux aussi des parties de la Caisse de prêts.

Le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, de concert avec la Direction chargée du Programme de l'aide sociale du Secteur des services aux Indiens, a mis sur pied une initiative qui a permis d'affecter

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



des fonds d'aide sociale s'élevant à 2,5 millions de dollars en vue de trouver des emplois permanents aux bénéficiaires de l'aide sociale.

En 1988 - 1989, on a enclenché un projet de deux ans dont le but est de permettre aux Indiens de créer leurs propres entreprises grâce à un vaste programme de sélection, de formation, de stages, d'aide financière et de surveillance.

Sept groupes de travail ont été chargés de mettre en oeuvre le Protocole d'entente signé entre le Canada et le Québec concernant le développement économique des Autochtones. Ces groupes de travail, auxquels siégeaient des représentants des gouvernements fédéral et provincial, ont effectué de nombreuses consultations auprès des Autochtones. Ils ont ensuite rédigé des rapports sur l'exploitation forestière, l'agriculture, l'emploi et la formation, les pêches commerciales, le tourisme et les ressources minérales.

PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Secteur a administré cinq programmes distincts :

- le Programme des régimes indiens de prestation, lequel a fourni plus de 17 millions de dollars pour aider les bandes, les conseils tribaux et les institutions financières administrées par des Indiens afin d'offrir des conseils et des contributions émanant de tierces parties dans le cadre des projets de développement économique, tant nouveaux qu'existants,
- le Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes, lequel a octroyé environ 27 millions de dollars aux collectivités et aux particuliers afin d'augmenter l'accès à l'emploi grâce au perfectionnement scolaire, à la formation professionnelle, à la formation en cours d'emploi, aux entrepreneurs, à la création d'emplois et à la planification en matière de ressources humaines et économiques;
- le Programme d'aide aux entreprises indiennes, lequel a versé 11 millions de dollars en contributions, 5 millions en prêts directs et 2 millions en prêts garantis, ainsi que des services administratifs et des services consultatifs aux entreprises indiennes;
- le Programme de mise en valeur des ressources, lequel a déboursé environ 4 millions de dollars pour aider les bandes à délimiter et à exploiter leurs ressources minérales ainsi qu'à gérer leurs ressources renouvelables;
- le Programme du pétrole et du gaz des Indiens, lequel a effectué des études techniques et géologiques afin d'évaluer la production potentielle de pétrole et de gaz naturel, accordé des permis et des baux par voie d'appel d'offres et prélevé et vérifié les redevances, afin de s'assurer que l'exploitation des puits des réserves se faisait dans le meilleur intérêt des bandes.

RÉALISATIONS IMPORTANTES

Grâce à l'appui du Ministère, les activités du Secteur ont donné lieu aux réalisations suivantes :

- le financement de 380 conseillers, répartis dans 200 bandes et 55 sociétés de développement tribales ou sectorielles, dont le rôle consiste à offrir des services consultatifs à des centaines d'entreprises indiennes, à des milliers de cultivateurs, de pêcheurs, de trappeurs, de pourvoyeurs et de producteurs d'objets d'art et d'artisanat travaillant à leur compte;
- une expérience de travail pour 1 500 Indiens au sein des entreprises communautaires indiennes et 2 700 autres emplois dans le cadre de projets de construction et d'entretien de logements;

- une aide financière à 2 800 personnes qui sont dans des institutions de formation et 1 600 stages de formation en cours d'emploi en vue d'accroître à long terme les chances d'emploi des Indiens;
- l'aide accordée à 670 entreprises, ce qui a permis de conserver 2 400 emplois, d'en créer 1 750 et de produire des revenus supérieurs à 35 millions de dollars pour les Indiens;
- la constitution d'un syndicat afin d'appuyer le développement des entreprises, ce qui a engendré des investissements de 80 millions de dollars dans les entreprises indiennes des secteurs public et privé;
- des activités d'exploitation pétrolière et gazière qui ont rapporté 67 millions de dollars en redevances et 4,4 millions provenant de frais imposés, de droits de location et de primes;
- le forage de 44 puits dans 12 réserves, les travaux ayant été menés à terme dans 39 puits. Huit de ces derniers étaient des puits d'huile lourde, trois, des puits de pétrole conventionnel et 28, des puits de gaz.

SECTEUR DES TERRES DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

Le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie veille au respect des obligations légales du gouvernement dans les questions qui touchent les Indiens et les terres qui leur sont réservées. **DIRECTION GÉNÉRALE DES TERRES ET DE L'ENVIRONNEMENT** La Loi sur l'accord de 1986 concernant les terres indiennes a reçu la sanction royale le 28 juillet 1988. Cette loi confère aux bandes de l'Ontario le droit de négocier avec la province et le Canada la suppression ces intérêts provinciaux dans les terres indiennes cédées et dans les ressources minérales des Indiens.

La Direction a publié un guide général sur la gestion foncière et les procédures afférentes. Ce dernier aidera les responsables ministériels à offrir de meilleurs services aux différentes bandes indiennes et ce, de façon plus conséquente. On a également commencé, au cours de l'année, à offrir trois cours avancés sur l'administration des terres. Ces cours s'adressent autant aux employés du Ministère qu'aux employés des bandes indiennes.

Plus de 13 711 hectares de terres ont reçu cette année le statut de réserve par voie de décret en conseil fédéral, ce qui porte à plus de 2 673 148 hectares la superficie totale des terres de réserve au Canada. Une somme de 3,61 millions de dollars a été versée aux bandes à l'échelon national pour les aider à administrer leurs propres terres.

On a signé des accords de contribution pour une valeur de 1,9 million de dollars avec le Comité de l'inondation des terres dans le Nord du Manitoba, lequel représente les cinq bandes visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba. Cet argent est destiné aux activités de planification, de mise en oeuvre et de négociation prévues dans la Convention. Le Canada a nommé un négociateur afin de résoudre les questions en suspens en vertu de l'Accord.

Le Ministère a aussi fourni aux bandes et aux organismes indiens du pays différents services de soutien et des services consultatifs et techniques, pour aider les Indiens à traiter les problèmes en matière d'environnement. Les groupes indiens ont d'ailleurs reçu une somme d'environ 640 000 \$ pour évaluer ces problèmes, participer au processus d'évaluation et de réglementation, négocier des indemnités pour les dommages causés à l'environnement et participer à des ateliers et à des conférences. **DIRECTION GÉNÉRALE DES EFFECTIFS, DES REVENUS ET DE L'ADMINISTRATION DES BANDES** Le Ministère administre quelque 23 000 comptes appartenant à des Indiens décédés, à des mineurs et à d'autres personnes. Le projet de loi C-123, promulgué en août 1988, est toutefois venu modifier la Loi sur les Indiens à ce chapitre. En effet, il a conféré aux conseils de bande le pouvoir de prendre en main la gestion des fonds des Indiens mineurs. Au cours de l'année, le Ministère a donc viré plus de 180 millions de dollars à des bandes.

La Direction a reçu cette année 15 172 demandes de statut d'Indien

présentées en vertu de la Loi sur les Indiens. Elle a examiné les demandes de 31 351 personnes, dont 19 942 ont été acceptées et 11 409, rejetées.

Au cours de la même période, 16 autres bandes ont pris en main l'administration de leur effectif, ce qui porte à 229, soit 39 p. 100 de l'ensemble, le nombre total des bandes habilitées à décider de l'appartenance à leur effectif.

En septembre 1988, le projet de loi C-150 a été promulgué. Ce dernier visait à combler une lacune de la Loi sur les Indiens communément appelée la «clause du décès». (Dans la Loi sur les Indiens (1985), certaines dispositions refusaient le droit d'inscription à des Indiens, simplement parce que leurs parents étaient décédés avant le 17 avril 1985.)

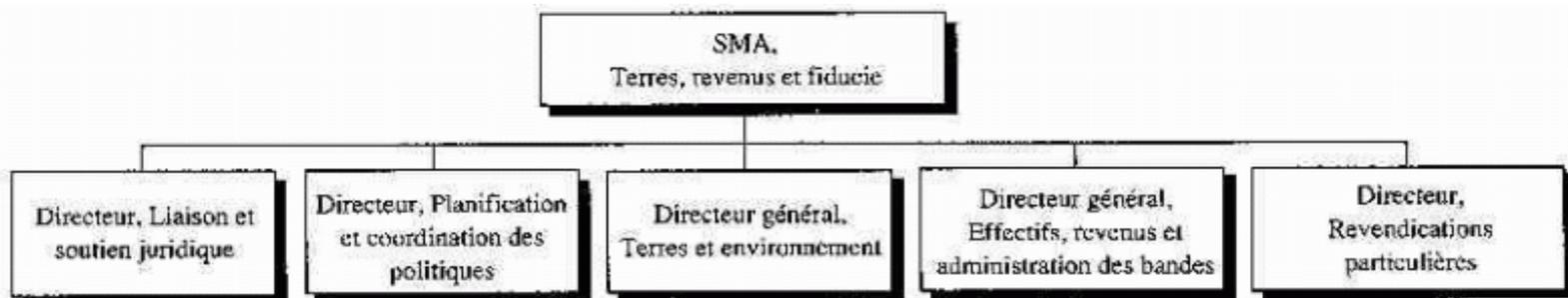
DIRECTION GÉNÉRALE DES REVENDICATIONS PARTICULIÈRES

Le gouvernement s'est engagé à régler les revendications des bandes indiennes de façon juste et équitable. Les revendications particulières peuvent porter sur des incidents précis ou sur des terres appartenant à des bandes en vertu de traités. La Direction générale des revendications particulières met en oeuvre cette politique selon laquelle elle doit déterminer, dans des cas précis, si le gouvernement fédéral a manqué à ses obligations légales envers les Indiens et, lorsque c'est le cas, si elle doit indemniser les réclamants lorsque les preuves à cet effet sont établies.

La Direction a traité 50 revendications particulières au cours de l'année. Ces revendications avaient trait à des griefs découlant de la gestion gouvernementale des terres et des ressources indiennes ou portaient sur le respect des engagements contractés au moyen de traités. On compte parmi les principales réalisations :

- le règlement des revendications particulières des bandes indiennes de Big Cove, de la rivière Désert et de Lake Eagle au coût de 6 352 187 \$;

SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE



- le règlement de trois revendications maintenant en voie d'approbation;
- dix revendications étaient en cours de négociation;
- quatre revendications ont été acceptées aux fins de négociation;
- quatre revendications soumises pour acceptation faisaient l'objet d'un examen des points de vue historique et juridique;
- quatorze revendications faisaient l'objet d'un examen;
- le règlement de deux importantes questions de droits fonciers issus de traité entre les bandes visées, le Canada et l'Alberta; ces règlements devaient encore être approuvés.

DIRECTION DE LA LIAISON ET DU SOUTIEN JURIDIQUES

Le Programme de financement des causes types, administré par la Direction de la liaison et du soutien juridiques, a appuyé 18 litiges au cours de l'année. Quatre de ces causes portaient sur des questions relatives à la Loi C-31. Les jugements ont été rendus dans les causes de Bear Island et de Saanichten Marina.

EXAMEN DU SECTEUR DES TERRES, DES REVENUS ET DE LA FIDUCIE

L'examen s'est poursuivi tout au long de l'année et a donné naissance à l'analyse de la Loi sur les Indiens la plus poussée jamais effectuée.

Dans la deuxième phase de l'examen, on s'est penché à fond sur les questions soulevées dans la première phase, de même que sur les solutions proposées par des Indiens, des experts - Conseils et des employés du Ministère.

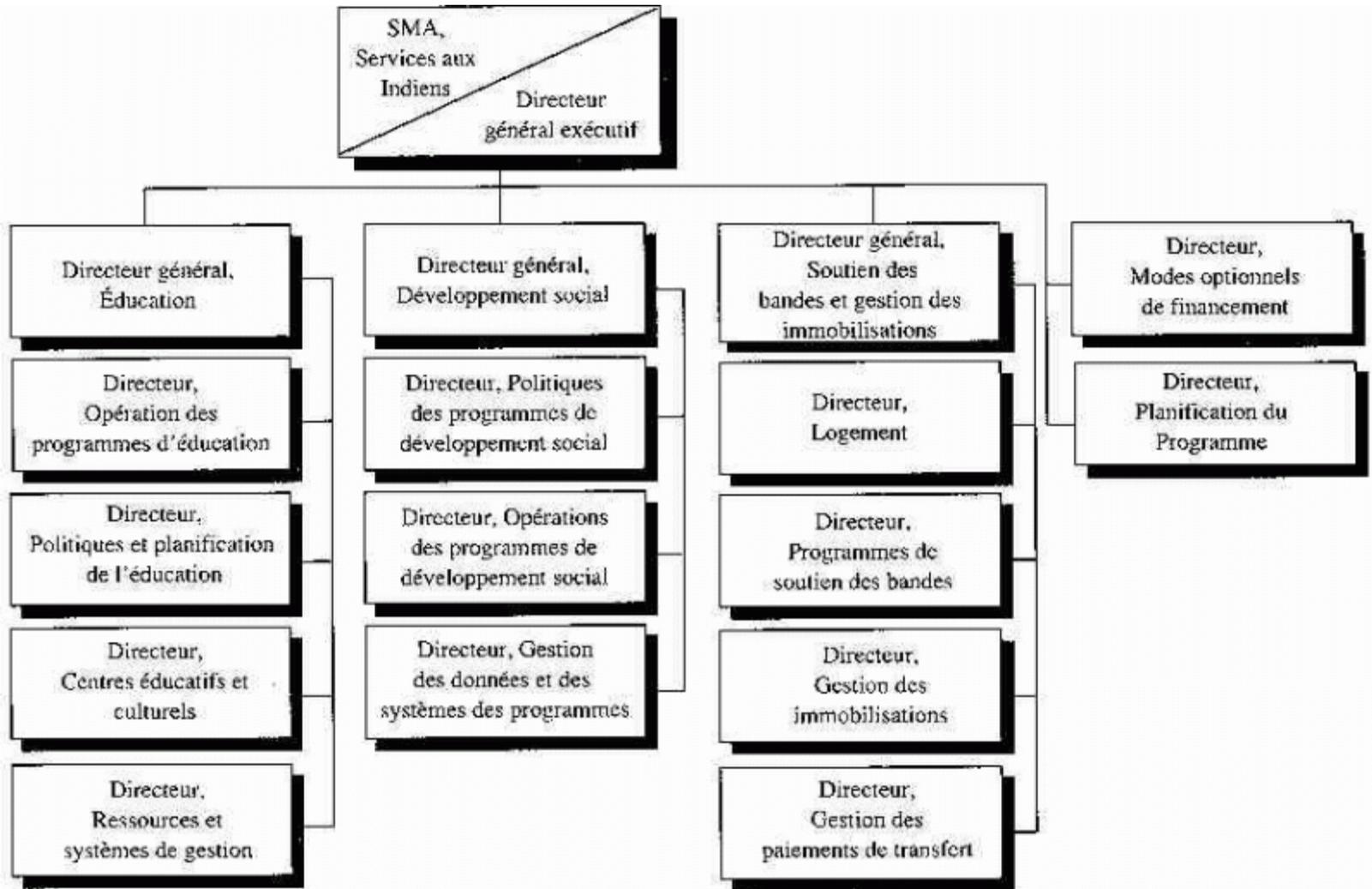
D'importantes discussions ont eu lieu avec des organismes nationaux et régionaux ainsi qu'avec 135 bandes individuelles ou membres d'un conseil tribal.

SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

Le Secteur des services aux Indiens a pour rôle d'aider les Indiens du Canada et les Inuit du Nouveau-Québec et du Labrador. Cette aide prend la forme de fonds et de services aux fins d'éducation, de développement social, de logement, d'équipements collectifs communautaires et d'administration des bandes.

Pour de nombreux Autochones, l'année financière fut marquée par des changements profonds. Des progrès ont été réalisés dans beaucoup de domaines. En effet, les Indiens et les Inuit ont assumé un plus grand contrôle du programme d'éducation, des fonds des bandes, des programmes de construction et des services sociaux.

SECTEUR DES SERVICES AUX INDIENS

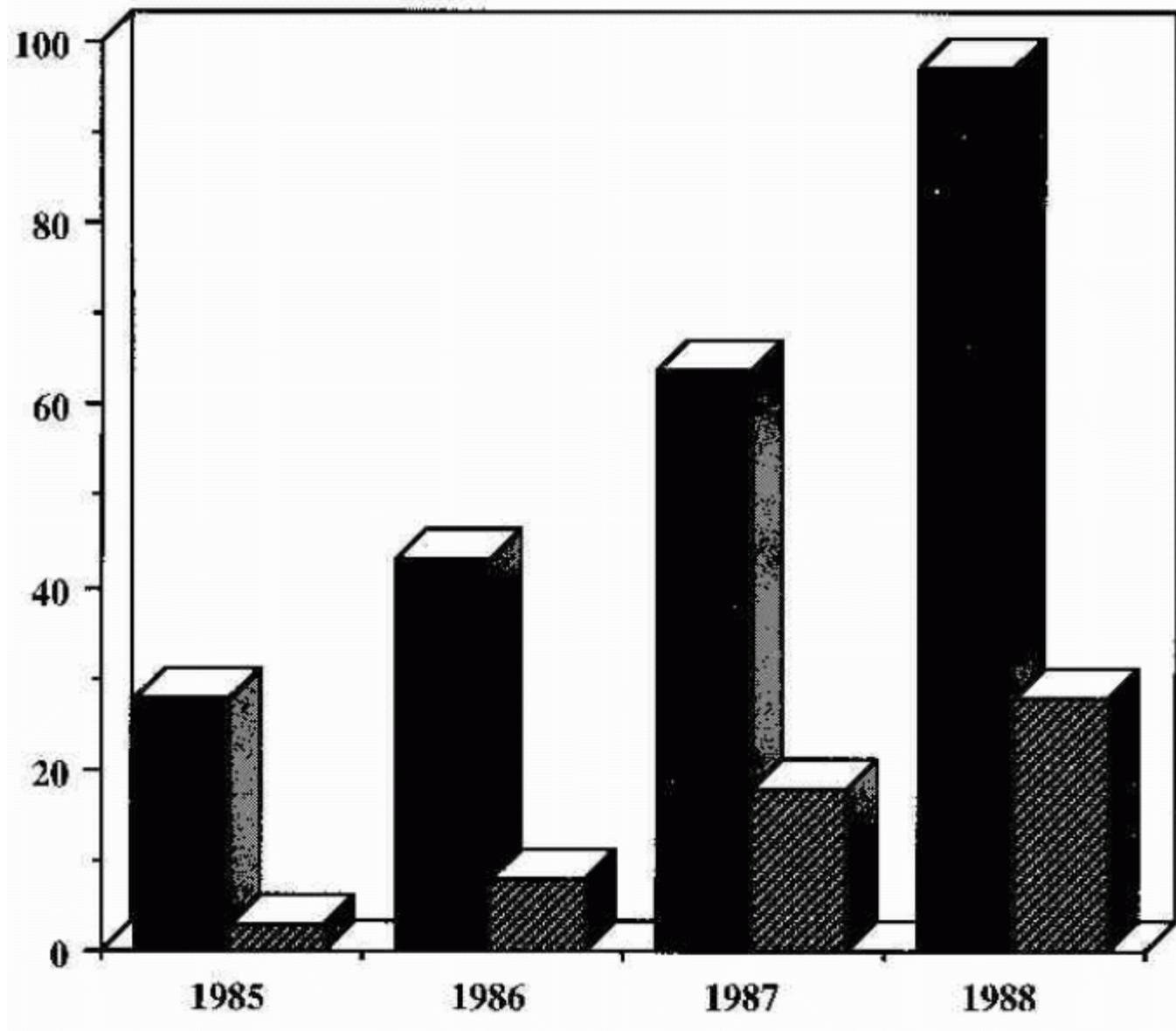


DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION La Direction générale de l'éducation s'est appliquée à offrir à plus de 85 000 élèves vivant dans les réserves une gamme complète de services scolaires aux niveaux primaire et secondaire. Ces services ont été dispensés par des écoles fédérales ou par des écoles provinciales grâce à des ententes sur les frais de scolarité, ou encore par les des bandes elles-mêmes en vertu d'accords de contribution ou d'ententes sur les Modes optionnels de financement.

En 1988 - 1989, 20 bandes ont pris en charge 23 écoles, ce qui porte à 285 le nombre d'écoles des réserves administrées par les autorités scolaires des bandes. Quant au nombre d'écoles fédérales, il a été ramené à 99. Près de 30 000 élèves se sont inscrits à des écoles des bandes, soit le double du nombre d'Indiens qui ont fréquenté des écoles fédérales. Pendant la même période, 18 bandes ont reçu un financement anticipé pour l'administration des écoles qui leur seront transférées à une date ultérieure.

PROGRAMME D'AIDE À LA GESTION DES INDIENS (PAGI)

TAUX DE CROISSANCE, EN QUATRE ANS, DU PAGI ET DE LA PARTICIPATION DES ÉTUDIANTS AUTOCHTONES



Au-delà de 15 000 étudiants indiens et inuit du niveau postsecondaire ont profité de 122 millions de dollars d'aide pour l'enseignement. À l'heure actuelle, les autorités indiennes administrent 70 p. 100 du programme d'éducation en vertu d'accords de contribution.

Le Ministère a consacré 7,2 millions à la prestation de services éducatifs et culturels. Il a réparti ces fonds entre 42 centres administrés par des bandes et 27 centres relevant d'une société.

Cette année, l'Assemblée des Premières nations a publié un rapport portant sur l'éducation des Premières nations à l'échelle du pays. Dans ce rapport, elle réclame que le gouvernement continue à transférer aux autorités indiennes la compétence en matière d'éducation. Une somme de 6 millions de dollars a été consacrée aux quatre années d'étude qui ont mené à la rédaction du rapport. Le Ministère a déjà commencé à préparer ses réactions au rapport.

Le Ministre a annoncé un nouveau programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire. Celui-ci remplace les anciennes lignes directrices et devait entrer en vigueur en septembre 1989. Aux termes du programme, tous les étudiants du niveau postsecondaire inscrits à un programme de plus d'un an ont droit à une aide pour leurs frais de scolarité. Quant aux étudiants à temps plein, ils peuvent obtenir des indemnités de déplacement et de subsistance. De plus, certaines bourses d'études sont offertes en reconnaissance de succès scolaires, et d'autres sont destinées aux étudiants inscrits à des programmes d'études avancées ou à des programmes ayant trait à l'autonomie gouvernementale des Indiens. Les autorités indiennes ont le loisir d'administrer le programme et de mettre en application leurs propres lignes directrices. **DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL** Le Programme de développement social offre des services d'aide sociale, d'aide à l'enfance et de soins aux adultes, aux familles et aux simples particuliers indiens qui résident dans des réserves ou sur des terres de la Couronne. En 1988 - 1989, le programme a payé 478 millions de dollars en prestations à des membres de 576 bandes.

Une somme de 351,1 millions de dollars a été versée à 127 433 bénéficiaires de l'aide sociale.

Grâce à un projet de développement économique et social, on a dispensé de la formation aux jeunes entrepreneurs.

Au cours de l'année financière 1988 - 1989, une somme de 11,4 millions de dollars, représentant 3,2 p. 100 du fonds d'aide sociale, a été affectée à la création d'emplois par les bandes et aux programmes de formation.

La prestation des services d'aide à l'enfance a été assurée en vertu d'ententes conclues avec des organismes provinciaux ou des organismes administrés par des Indiens. En 1988 - 1989, 36 accords de protection de l'enfance touchant 193 bandes ont été renouvelés. De plus, on a entamé l'élaboration d'un cadre régissant la création d'organismes indiens chargés d'offrir des services à l'enfance et à la famille.

En juin 1988, on a annoncé une initiative sur la violence familiale. De concert avec le ministère de la Santé et du Bien-être social, le MAINC a administré une contribution d'un million de dollars destinée à la réalisation de projets dans les collectivités indiennes et inuit. Un comité consultatif formé de représentants indiens et inuit a été établi afin de faciliter la gestion de ces fonds. En tout, 75 projets, notamment des séances d'information du public, des conférences, des ateliers et des programmes de formation, ont été financés. **DIRECTION GÉNÉRALE DU SOUTIEN DES BANDES ET DE LA GESTION DES IMMOBILISATIONS** Les programmes de la Direction générale du soutien des bandes et de la gestion

des immobilisations ont contribué au financement des administrations des bandes et à leur perfectionnement en gestion, en plus de les encourager à établir et à maintenir le niveau de la qualité des installations, des logements familiaux et des autres éléments de l'infrastructure communautaire. PROGRAMMES DU SOUTIEN DES BANDES La Direction des programmes du soutien des bandes a accordé des subventions et des contributions aux administrations indiennes régionales aux fins de la gestion et de l'exécution des programmes destinés à leurs membres. En 1988 - 1989, des fonds d'une valeur approximative de 170 millions de dollars ont été transférés aux bandes et aux conseils tribaux à cette fin.

La Direction s'est occupé de la distribution de fonds supplémentaires à la population indienne, laquelle est en voie d'expansion depuis l'adoption des modifications apportées à la Loi sur les Indiens (Loi C-31), en 1985. En outre, elle coordonne les activités liées à la mise en oeuvre du plan quinquennal de transfert des responsabilités et à la répartition des fonds y afférents. Le personnel de la Direction vient de terminer la réévaluation complète des coûts éventuels de la mise en application de la Loi C-31. GESTION DES IMMOBILISATIONS La Direction de la gestion des immobilisations aide les Indiens à construire et à maintenir en bon état les installations communautaires dans les réserves, notamment les réseaux d'approvisionnement en eau, les systèmes sanitaires, les installations électriques, les réseaux routiers, les systèmes de protection contre les incendies, les écoles et les immeubles communautaires. En 1988 - 1989, environ 91 p. 100 des immobilisations et 84 p. 100 des budgets de fonctionnement et d'entretien y afférents ont été administrés par les conseils de bande ou leurs mandataires.

Un nouveau plan d'immobilisations à long terme pour la période allant de 1989 - 1990 à 1993 - 1994 a été élaboré.

LOGEMENT La Direction du logement a établi une méthode pour réviser la politique du logement des Indiens et élaboré un document de travail sur un certain nombre de questions relatives à la politique. L'Assemblée des Premières nations, la Fédération des Indiens de la Saskatchewan et le Conseil tribal des Dakotas-Ojibways ont été financés afin d'élaborer en parallèle des documents de travail reflétant les préoccupations des Indiens et pour assurer leur contribution dans tout changement majeur de politique en matière de logement.

Au cours de l'année, 3 408 nouvelles unités de logement ont été construites et 4 538, rénovées dans les réserves indiennes. La contribution totale du Ministère au chapitre de la construction de nouveaux logements et de la rénovation s'est élevée à plus de 120 millions de dollars. Des garanties ministérielles ont été accordées pour 226 prêts, d'une valeur totale de 75,4 millions de dollars, applicables à la construction de maisons, et pour 53 prêts totalisant presque 1,2 million de dollars dans le cas des rénovations. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a contribué (diminution de l'intérêt) à réduire les intérêts sur les hypothèques relatives à la construction de 1 054 nouvelles unités et à offrir à peu près 8,5 millions de dollars en prêts-subventions dans le cadre de sa participation aux rénovations. GESTION DES PAIEMENTS DE TRANSFERT Conformément aux recommandations du Vérificateur général et aux projets du Ministère en matière de délégation de pouvoirs, de nouvelles conditions ont été établies pour les paiements de transfert flexibles. Ces nouvelles conditions, qui seront mises à l'essai à titre de projet pilote, en collaboration avec

les chefs de l'Ontario, simplifieront l'administration des fonds et permettront aux administrations indiennes d'être plus flexibles.

Selon l'analyse des vérifications effectuées au cours de l'exercice 1987 - 1988 auprès des bandes et des organisations indiennes, le nombre de bandes se trouvant devant un déficit important et ayant besoin d'un plan de gestion financière s'est stabilisé depuis 1986 - 1987. Le nombre de requérants classés inadmissibles selon les vérifications continue d'augmenter.

La Division du perfectionnement en gestion des Indiens et des Inuit de cette direction a fourni des services de formation en gestion et des services consultatifs aux bandes indiennes et à leurs organisations. On a remarqué une tendance vers l'élaboration de systèmes informatiques et vers la formation.

Le Service administratif canadien aux organismes (SACO) et le Programme d'aide aux gestionnaires indiens (PAGI) ont fourni 15 080 jours de services consultatifs aux particuliers indiens, aux entreprises et aux collectivités indiennes. Le Programme des Autochtones canadiens du SACO a offert des services consultatifs grâce à la collaboration de bénévoles qui ont partagé leurs connaissances et leurs compétences avec les collectivités autochtones. La plupart des bandes communiquent maintenant avec le SACO directement plutôt que par l'entremise du Ministère, par suite de la restructuration de l'entente conclue entre le MAINC et cet organisme. Environ 1 500 projets ont été mis en oeuvre au cours de l'exercice 1988 - 1989.

De plus, 95 étudiants du milieu universitaire, dont 24 Autochtones, ont offert aux bandes et aux conseils tribaux des services consultatifs en matière de gestion et de développement économique, en vertu du PAGI.

MODES OPTIONNELS DE FINANCEMENT (MOF) Grâce aux MOF, les bandes et les conseils tribaux disposent de toute la latitude possible en vertu de la Loi sur les Indiens pour reformuler les programmes et administrer les fonds conformément à leurs propres besoins et priorités.

Au cours de l'année, 38 bandes administraient leurs propres fonds en vertu des MOF, et 72 autres avaient atteint différents stades du processus d'admission aux MOF. Les nouveaux participants provenaient aussi bien de milieux urbains que de centres éloignés, et les populations enregistrées dans leurs réserves allaient de 39 à 2 583 personnes. Au total, 62,2 millions de dollars ont été attribués par l'intermédiaire des ententes sur les MOF, ce qui représente environ 5 p. 100 de tous les fonds administrés par les Indiens.

L'évaluation des MOF a révélé que les ententes contribuaient à améliorer les services communautaires et les compétences en gestion. Selon cette étude, bon nombre de bandes considèrent les MOF comme une étape à franchir avant d'accéder à l'autonomie gouvernementale.

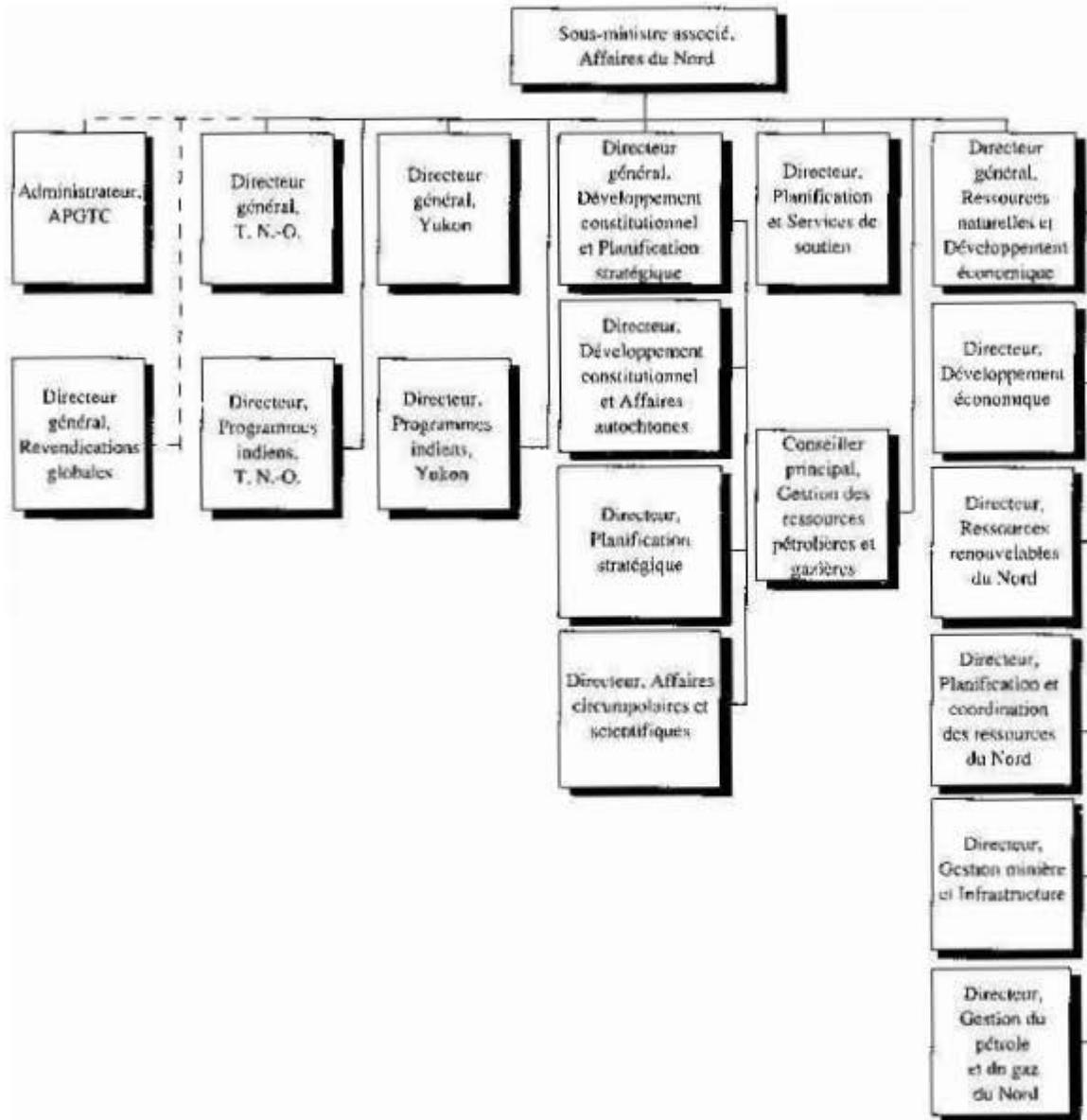
NOMBRE DE BANDES AYANT DEMANDÉE LEUR ADMISSION AUX MOF

...	1986 - 1987	1987 - 1988	1988 - 1989
Autorisées	0	21	38
Déclarées admissibles	20	28	27
Ayant présenté une demande d'admission	12	23	45
TOTAL	32	72	110

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

Le Programme des affaires du Nord (PAN) est chargé de gérer les ressources du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, de faciliter l'évolution politique et le développement économique et social du Nord, de coordonner les activités du gouvernement fédéral dans le Nord, d'y maintenir la qualité de l'environnement, de favoriser la connaissance du Nord au moyen de la

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD



recherche scientifique et de la technologie et, enfin, de fournir une tribune pour les affaires circumpolaires internationales. Le Programme vise aussi, de concert avec les gouvernements territoriaux, à favoriser, par la coordination des activités des ministères et organismes fédéraux, la mise en valeur équilibrée, durable et saine sur le plan environnemental, des ressources naturelles de la région - pétrole et gaz, minéraux, eaux, terres et forêts. Grâce à la poursuite d'activités de ce genre, lesquelles favorisent l'autosuffisance et assurent une présence continue dans le Nord, le Programme contribue à renforcer la souveraineté du Canada dans l'Arctique.

Le Programme comporte trois grandes stratégies :

- aide à la mise en place d'institutions et de mécanismes politiques, sociaux et culturels;
- financement direct et coordination des initiatives économiques de l'industrie et des autres ministères fédéraux;
- gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement du Nord.

DIRECTION GÉNÉRALE DU DÉVELOPPEMENT CONSTITUTIONNEL ET DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Le Cadre politique et économique pour le Nord sert de base pour le transfert des programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux. Il favorise l'évolution des institutions politiques du Nord et la diversification de leur économie, contribuant ainsi à renforcer la souveraineté du Canada sur les terres et les eaux de l'Arctique.

Un protocole d'entente, qui servira à régir le transfert des programmes du Ministère au gouvernement du Yukon, a été signé en septembre 1988. Des démarches ont été entreprises auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en vue de conclure une entente similaire.

En mai 1988, la Direction générale a participé à la négociation avec le gouvernement du Yukon d'une entente concernant l'usage du français, de l'anglais et des langues autochtones dans son territoire. Une loi territoriale et des modifications de la Loi sur le Yukon ont été adoptées en vue de mettre l'entente en oeuvre.

Une contribution de 228 000 \$ a été offerte à l'Alliance constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest en vue de l'aider à élaborer des propositions concernant l'évolution constitutionnelle de cette partie du pays.

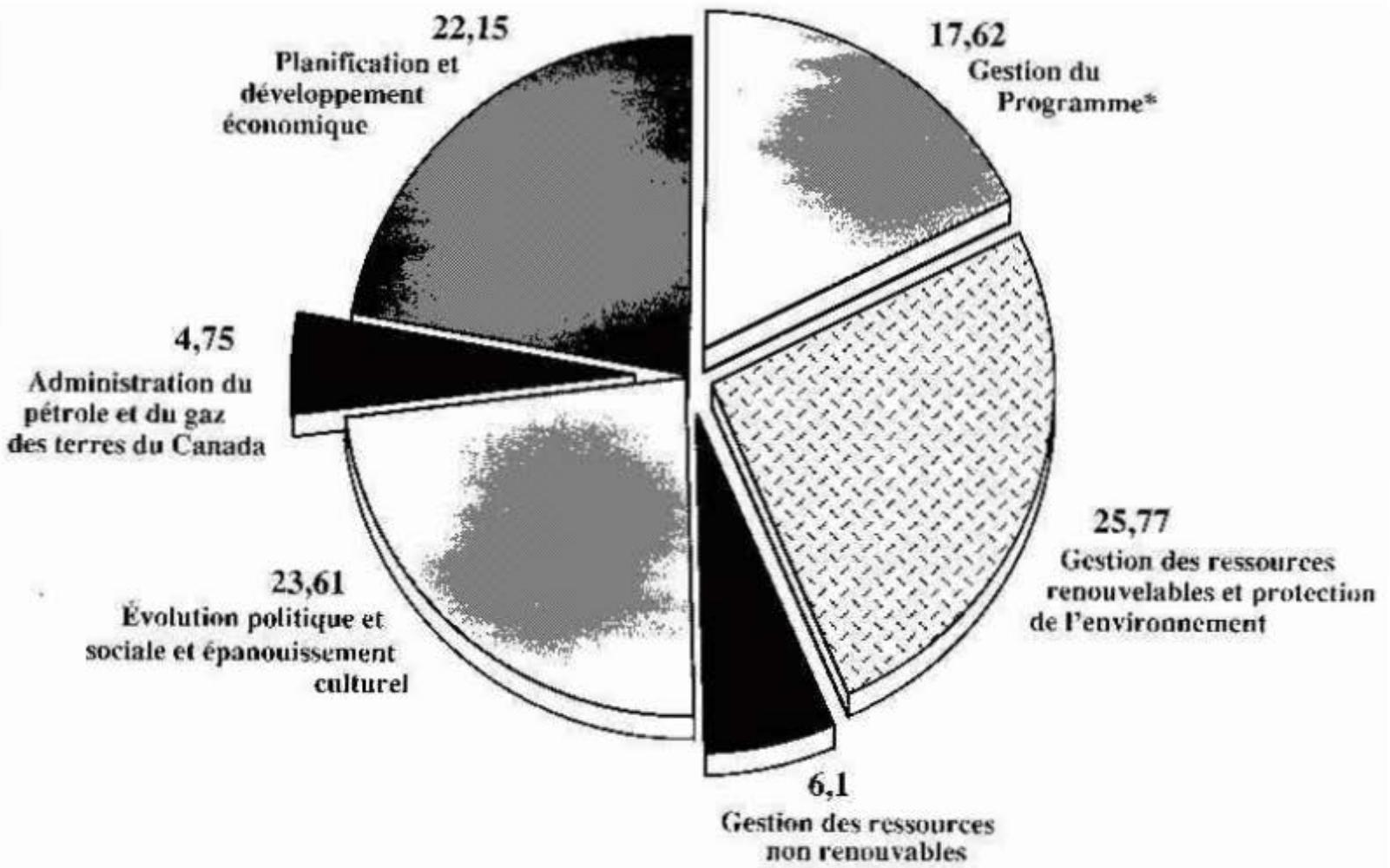
En mai dernier, le transfert final de la Commission d'énergie du Nord canadien a été mené à terme par la signature d'une entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Des modifications ont été apportées au Programme annuel des dépenses dans le Nord afin de tenir compte des nouvelles orientations du Cadre politique et économique pour le Nord. La nouvelle version du Programme a été publiée à la fin de l'année.

L'étape finale du projet de réinstallation de Resolute Bay et de Grise Fiord a été menée à terme en 1988 - 1989. Sept familles inuit, comprenant en tout 40 personnes de Grise Fiord, ont été réinstallées à Inukjuak au cours de l'été et de l'automne.

En mars 1989, une entente a été conclue en vue de transmettre une grande partie de la collection d'art inuit à quatre institutions : l'Institut culturel inuit d'Arviat, le Musée des beaux-arts du Canada, le Musée canadien des civilisations et la Galerie d'art de Winnipeg. La Section de l'art inuit s'est occupé activement de son centre exceptionnel de documentation et de recherche informatisées sur l'art inuit et elle a mis à jour les biographies des artistes.

DÉPENSES BRUTES PAR ACTIVITÉ, EN POURCENTAGE



Ces projets comprenaient des études sur les sciences de la vie, les sciences physiques et les sciences sociales.

Le Programme d'initiatives pétrolières et gazières dans le Nord, d'une durée de sept ans, lancé en 1984 - 1985, continue l'exploitation des réserves d'hydrocarbures dans la mer de Beaufort et dans le delta du Mackenzie.

RÈGLEMENT DE LA REVENDICATION DE L'ARCTIQUE DE L'OUEST - CONVENTION DÉFINITIVE DES INUVIALUIT Le Secrétariat de la mise en oeuvre de la Convention définitive des Inuvialuit (CDI) coordonne les activités poursuivies par le Canada en vue d'assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu de la Convention, fruit du premier règlement d'une revendication globale au nord du 60e parallèle.

Au cours de l'année, le projet de loi C-102, qui permet au gouverneur en conseil d'approuver les modifications apportées à la CDI au nom du Canada, a été adopté. Les modifications de la disposition concernant l'inscription ont été effectuées, et la liste officielle des bénéficiaires admissibles a été publiée dans la Gazette du Canada du 10 octobre 1988. On a procédé à la nomination du président, du vice-président et des représentants fédéraux au Conseil d'arbitrage. **DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** La Direction générale des ressources naturelles et du développement économique a poursuivi l'étude de ses programmes ainsi que des lois et règlements en matière de gestion des ressources naturelles afin d'assurer le passage sans heurt à la gestion territoriale.

Elle a traité 137 demandes de permis d'utilisation des eaux, préparé 86 demandes de décret et transféré 47 000 hectares de terres aux deux territoires.

Elle a également mis en oeuvre des programmes environnementaux et administré le Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement du Nord ainsi que le processus d'aménagement du territoire du Nord. La Direction générale a aussi élaboré et mis en oeuvre des politiques visant à promouvoir l'industrie de la fourrure. Enfin, elle a aussi avancé au chapitre de la négociation d'un nouveau programme de développement économique entre le Canada et le Yukon. **GESTION DU PÉTROLE ET DU GAZ** On a travaillé au cours de l'année à l'élaboration d'un accord sur le pétrole et le gaz du Nord qui permettrait le transfert, aux gouvernements territoriaux, de la gestion des réserves pétrolières et gazières de cette partie du pays. Des ententes de principe ont été conclues avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest en septembre 1988.

La Direction de la gestion des ressources pétrolières et gazières a coordonné les activités du gouvernement dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation pétrolières et gazières au nord du 60e parallèle. Les travaux préalables à l'octroi de droits pétroliers et gaziers dans la mer de Beaufort ont été, menés à terme. La planification se poursuit relativement à l'exploitation des hydrocarbures dans les secteurs du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. La Direction a aussi continué à gérer les intérêts de la Couronne dans le gisement pétrolifère de Norman Wells. **RESSOURCES BIOLOGIQUES** Une entente a été conclue avec le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêches et des Océans, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et les Inuit en vue de former un conseil consultatif provisoire de gestion de la faune de l'Arctique de l'Est.

La Division des ressources biologiques a fourni un soutien administratif

pour l'élaboration de certaines dispositions de la Convention définitive des Inuvialuit. Elle a en outre participé aux négociations concernant la modification de ces dispositions.

La Division a aussi apporté son appui aux études sur le maintien de l'utilisation du poisson de la région de la vallée du Mackenzie par les Dénés, ainsi qu'à la mise sur pied d'un régime de gestion communautaire des rennes dans les îles Belcher.

Le Programme de promotion de l'industrie de la fourrure vient de terminer sa première année complète de mise en oeuvre. Un financement de base a été offert à l'Organisation internationale de survie des Autochtones (OISA) et à la Fédération des trappeurs autochtones du Canada. La Division de la promotion et de la mise en valeur des fourrures a conclu des marchés avec les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'avec les associations de trappeurs en vue d'offrir des cours de formation aux trappeurs autochtones et aux habitants du Nord. Des fonds ont également servi à aider les organisations autochtones dans le cadre de la mise en valeur de l'industrie de la fourrure et de la chasse aux phoques. **GESTION DES TERRES** La Division de la gestion des terres a participé à la négociation du transfert aux T. N.-O. de la Loi sur les titres de biens-fonds, de l'exploitation forestière, des aéroports relevant du ministère des Transports et des installations de soins médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Le transfert de la Commission d'énergie du Nord canadien au gouvernement des T. N.-O. comprenait une part importante de terres. Des travaux ont été effectués en vue de moderniser la législation du Nord, notamment sur les modifications à apporter au Règlement sur les terres territoriales.

La position du gouvernement fédéral en ce qui concerne les questions techniques et la gestion des ressources a été énoncée dans le cadre de la négociation des éléments liés aux terres et aux ressources des trois revendications globales du Nord. Des pourparlers ont été entamés avec les gouvernements territoriaux et les autres ministères fédéraux en vue d'élaborer une nouvelle loi sur les droits de surface.

La Division a mis sur pied un programme quinquennal d'élimination des déchets abandonnés sur les terres de la Couronne. Elle a aussi lancé un programme de moindre envergure visant à trouver le moyen d'éliminer les déchets qui existent à la grandeur du Nord.

RESSOURCES HYDRAULIQUES La Division des ressources hydrauliques a reçu l'autorisation de procéder à des consultations et d'élaborer des modifications à apporter à la Loi sur les eaux intérieures du Nord. La Division continue à s'occuper des négociations transfrontalières sur les eaux auxquelles prennent part le Ministère, les gouvernements territoriaux et les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. **SERVICES ENVIRONNEMENTAUX** Une proposition concernant l'exploitation d'une mine d'uranium à Kiggavik dans le Keewatin a été soumise au ministre de l'Environnement afin qu'une étude publique complète soit effectuée en vertu du processus fédéral d'examen des évaluations environnementales. Un comité indépendant a été mis sur pied en vue de diriger les opérations. La Direction générale lui a fourni l'aide technique nécessaire.

La Division des services environnementaux et de la recherche a continué à coordonner l'enquête interministérielle et intergouvernementale concernant la contamination des écosystèmes du Nord et le régime alimentaire des Autochtones. L'évaluation scientifique de toutes les données disponibles a été confiée à des spécialistes des régions circumpolaires provenant de différentes parties du globe.

Au cours de l'année, la Direction générale a publié les résultats de six projets de recherche globaux traitant des questions liées à la gestion de l'environnement.

Des négociations ont été amorcées avec le Conseil des Indiens du Yukon et le gouvernement territorial en vue de mettre sur pied un «processus d'évaluation des projets» applicable à toutes les entreprises commerciales et de développement du Yukon. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONSERVATION Une importante restructuration de l'aménagement des Territoires du Nord-Ouest a été menée à terme en 1988. La Commission de l'aménagement des terres des T. N.-O. et le Comité consultatif des lignes de conduite ont été remplacés par le Comité directeur de gestion. La version finale du Plan d'aménagement de la région du détroit de Lancaster a été présentée aux ministres fédéraux et territoriaux en février 1989, à Iqaluit.

Les membres de la Commission d'aménagement de la région de Klouane, la première du genre à être établie au Yukon, ont été nommés en août 1988.

On continue à appuyer l'élaboration de stratégies de conservation pour le Nord, y compris un plan d'action y afférent. Un groupe de travail a été désigné pour participer au Programme sur l'homme et la biosphère, un programme de conservation d'envergure internationale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Environ 200 projets, d'une valeur supérieure à 7 millions de dollars, ont été approuvés en vertu de l'Entente de développement économique entre le Canada et les Territoires du Nord-Ouest, depuis le début de sa mise en oeuvre, en 1987. Au Yukon, les 139 projets mis en oeuvre dans le cadre d'une entente similaire se sont élevés à 3,3 millions de dollars. On s'est employé à renouveler les ententes auxiliaires conclues en vertu de l'Entente de développement économique entre le Canada et le Yukon arrivant à expiration cette année.

Au cours de l'année, la production minière et les activités pétrolières et gazières ont accusé une hausse importante. En outre, dans le cadre du processus de modernisation du système de défense aérienne d'Amérique du Nord, plus de 100 millions de dollars ont été investis dans l'économie des territoires et ont donné lieu à la création de 250 emplois. Les dépenses en capital attribuables aux travaux de construction ont également augmenté au Yukon et dans les T. N.-O.

Grâce à des fonds provenant du MAINC, l'Inuit Tapirisat du Canada s'est attaquée à la relance de l'économie des collectivités touchées par l'effondrement de l'industrie de la chasse au phoque. Dans le cadre de cette initiative, on a procédé au lancement de petites tanneries et de fabriques de produits en peau de phoque destinés aux marchés locaux et internationaux.

MODERNISATION DU SYSTÈME DE DÉFENSE AÉRIENNE DE L'AMÉRIQUE DU NORD (MSDAAN) Des examens environnementaux ont été effectués et des permis ont été accordés aux fins de la construction, du fonctionnement et de l'entretien de neuf stations radar à longue portée et de 32 à courte portée au Yukon et dans les T. N.-O.

Le feu vert en matière d'environnement a également été accordé au projet d'amélioration de l'aéroport de Rankin Inlet afin que celui-ci puisse servir de base d'opérations avancées pour les

manoeuvres militaires. Le personnel de la Direction générale, en collaboration avec les représentants du ministère de la Défense nationale (MDN), a pris des dispositions avec les entrepreneurs de la MSDAAN pour que les habitants du Nord puissent bénéficier de retombées économiques importantes.

Le MDN a adjugé un marché touchant le fonctionnement et l'entretien de l'ensemble des radars du Système d'alerte du Nord. Le personnel de la Direction générale a négocié des engagements susceptibles de donner lieu à des dépenses directes de 29 millions de dollars et de pourvoir à la formation de 163 résidants du Nord.

EXPLOITATION MINIÈRE ET INFRASTRUCTURE

La Curragh Resources Inc. s'est acquittée de ses obligations financières à l'égard du gouvernement fédéral, à la suite de l'évaluation de la valeur du prêt. Le paiement total s'élèvera à 15 millions de dollars, dont 9 millions ont été payés en décembre 1988.

La demande d'aide financière de la Neptune Resources Corporation en vue de mettre en oeuvre son projet d'exploitation de la mine d'or Colomac a été évaluée. La Direction a participé à la négociation d'une entente socio-économique entre la société et les Autochtones de la région.

Des documents ont été rédigés en vue d'obtenir l'approbation du financement de la reconstruction de 10 km de la grande route Dempster à Inuvik. Les travaux se poursuivent dans le cadre de la prolongation de la route du Mackenzie jusqu'à Wrigley et de la réfection des routes du sud du Klondike et de celle du Mackenzie, près de la frontière de l'Alberta. Un nouveau pont a été construit sur la rivière Cameron; il permet de traverser la piste Ingraham près de Yellowknife. Plusieurs petits projets ont aussi été menés à terme, entre autres sur la grande route de la Liard et sur le réseau de routes d'hiver du Mackenzie.

En 1988, sept mines étaient en exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest et quatre au Yukon, en plus des 234 placers exploités de façon saisonnière. La valeur de la production minière a atteint 766 millions de dollars dans les T. N.-O. et 645 millions de dollars au Yukon. Les dépenses dans le domaine de la prospection minière dans les T. N.-O. et au Yukon se sont élevées à 112 et 50 millions de dollars respectivement. Les redevances perçues en 1988 - 1989 ont été de 728 235 dollars au Yukon et de 12 968 582 dans les T. N.-O.

Au chapitre des réalisations de la Direction de l'exploitation minière et de l'infrastructure, il convient de souligner :

- l'étude de la politique concernant la cession des sites miniers dans les T. N.-O. et au Yukon;
- la tenue d'un colloque à Rankin Inlet en vue de discuter de la participation des Autochtones à l'exploitation minière;
- la gestion conjointe, avec le gouvernement des T. N.-O., d'une étude sur les installations portuaires dans la région du Keewatin.

APGTC

En septembre 1988, le gouvernement du Canada acceptait de négocier le transfert aux gouvernements territoriaux des pouvoirs administratifs et législatifs touchant la gestion des ressources terrestres pétrolières et gazières du Nord. Ces ententes de principe prévoient aussi la négociation de la gestion conjointe des ressources extracôtières. Au cours de l'année, l'Administration du pétrole et du gaz des terres du Canada (APGTC) s'est préparée à consulter les gouvernements territoriaux en ce qui concerne toutes les décisions en matière de réglementation touchant l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures du Nord. **GESTION DES DROITS** La plupart des permis initiaux d'exploration dans le Nord ont expiré en 1987. Cependant, bon nombre d'entre eux pouvaient être renouvelés. En 1988, l'APGTC a délivré neuf permis d'exploration, offrant ainsi aux détenteurs un renouvellement d'une durée de trois ou quatre ans en général. Ces permis ont été délivrés, pour la plupart, dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort.

En 1988, 82 permis touchant des découvertes importantes ont été délivrés dans le Nord. Ces permis protègent les droits des auteurs des découvertes et les autorisent à se procurer un permis de production.

En tout, 6 millions d'hectares, en incluant les régions des découvertes importantes, exigeaient encore des permis. Une autre superficie de 3,5 millions d'hectares, où les activités d'exploration avaient été suspendues, demeurait encore entre les mains de l'industrie.

EXPLORATION La mer de Beaufort est toujours la région la plus importante en matière d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures dans le Nord. Plusieurs sociétés ont effectué des études géologiques ou géophysiques au cours de l'année. La société Esso a mené à terme trois programmes sismiques deux sur la terre ferme et un au large des côtes. La société Amoco a réalisé un programme, sismique régional et effectué plusieurs levés localisés de haute définition dans la partie ouest de la région de Beaufort. Elle a aussi fait de la prospection géochimique aéroportée sur la quasi totalité de cette région. La Geophysical Services Inc. a effectué un levé sismique tridimensionnel au large des côtes, et la société Gulf a mené à terme une petite étude électromagnétique sur le tracé possible d'un pipeline en direction du gisement de pétrole et de gaz Amauligak.

En 1988, quatre puits de délimitation et un puits d'exploration étaient en activité. Les puits de délimitation ont tous été forés à partir de la berme est du gisement Amauligak. Un puits a été abandonné sans que l'on effectue aucun essai; un autre s'est révélé un excellent puits de délimitation de gaz alors que dans deux puits de délimitation, le pétrole jaillissait de plusieurs zones selon un bon débit. Seulement un puits d'exploration a été foré au cours de l'année, juste à l'ouest du champ Amauligak.

Plusieurs sociétés ont effectué des levés géologiques et géophysiques sur la terre ferme. La société Chevron a procédé à un levé sismique, à un levé géologique terrestre et à un levé gravimétrique près de Fort Good Hope, dans les T. N.-O. La société Mobil a entrepris un petit levé sismique tridimensionnel dans cette région. Les sociétés Shell et Petro-Canada ont procédé à des levés sismiques dans le sud des T. N.-O. La société Northcor a mené à terme un vaste programme de levés aéromagnétiques

le long de la frontière sud des T. N.-O. Trois puits d'exploration ont aussi été forés. Ils ont tous été abandonnés sans que l'on effectue aucun essai. Au cours de l'année, on n'a enregistré aucune activité en matière d'exploration dans les îles de l'Arctique. EXPLOITATION En 1988, les sociétés Esso, Shell et Gulf ont présenté à l'Office national de l'énergie des demandes de permis d'exportation de gaz extrait dans la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Ces demandes ont marqué la première étape d'un processus susceptible de donner lieu à l'exploitation d'à peu près 302,9 milliards de m³ du gaz découvert.

L'APGTC s'est penchée sur les estimations relatives aux réserves de gaz et sur les capacités de production de toutes les découvertes de gaz du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. L'administration a aussi terminé l'étude technique et géologique en détail du gisement Taglu, en plus des études bidimensionnelles et tridimensionnelles de simulation par ordinateur. Des plans ont été mis au point en vue de procéder à des études semblables dans les autres champs importants comme Niglintgak, Parsons Lake, Amauligak et Issungnak.

La production de gaz du gisement de Pointed Mountain a diminué, passant de 156 millions de m³ en 1987 à 154 millions en 1988.

La production totale de pétrole du gisement de Norman Wells s'est élevée à 1,728 million de ni soit une augmentation par rapport à celle enregistrée en 1987, qui était de 1,531 million. La production de gaz en 1988 a cependant diminué; elle est passée de 163 m³ qu'elle était en 1987 à 138 millions de m³.

La société Panarctic a continué sa production saisonnière au gisement Bent Horn, sur l'île Cameron, et elle a acheminé par pétrolier deux chargements de pétrole vers les marchés du Sud. Du premier chargement de 23 761 ni 3 1 700 m³ ont été débarqués à Resolute pour répondre aux besoins de la Northwest Territories Power Corporation. Un deuxième chargement était de 23 200 m.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Les responsables de l'APGTC ont continué à travailler en étroite collaboration avec les Commissions d'aménagement des terres de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie et de la région du détroit de Lancaster, en leur fournissant des données techniques sur les possibilités en matière d'exploitation d'hydrocarbures, sur la géologie du pétrole et les méthodes d'exploration et, enfin, sur le régime de réglementation du pétrole et du gaz.

De concert avec plusieurs organismes gouvernementaux, la société Gulf a fait, en hiver, des essais de nettoyage de déversement accidentel de pétrole. Elle a déversé du pétrole brut d'Amauligak sur de la glace de rive dans la mer de Beaufort afin d'évaluer différentes techniques de combustion. Les essais antérieurs avaient surtout porté sur les études en eau de surface.

En 1988, un comité de gestion du Fonds pour l'étude de l'environnement a été mis sur pied. Au cours de l'année à l'étude, il a évalué les programmes et publié un guide visant à aider les autorités à statuer sur l'usage de produits dispersants sur des déversements de pétrole dans le sud de la mer de Beaufort.

VALUATION DES RESSOURCES L'APGTC et l'Institut de géologie sédimentaire et pétrolière de Calgary ont terminé l'évaluation des hydrocarbures du bassin du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort. Selon l'évaluation, les ressources pétrolières et gazières du bassin pourraient s'élever à 1, 12 milliard de m³ de pétrole et 1,9 billion de m³ de gaz naturel.

En collaboration avec l'Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers, l'APGTC a publié des lignes directrices concernant le traitement des déchets au large des côtes. La publication donne aux exploitants de gisements pétroliers des conseils techniques sur le traitement et l'élimination des déchets générés par l'exploration et la production d'hydrocarbures.

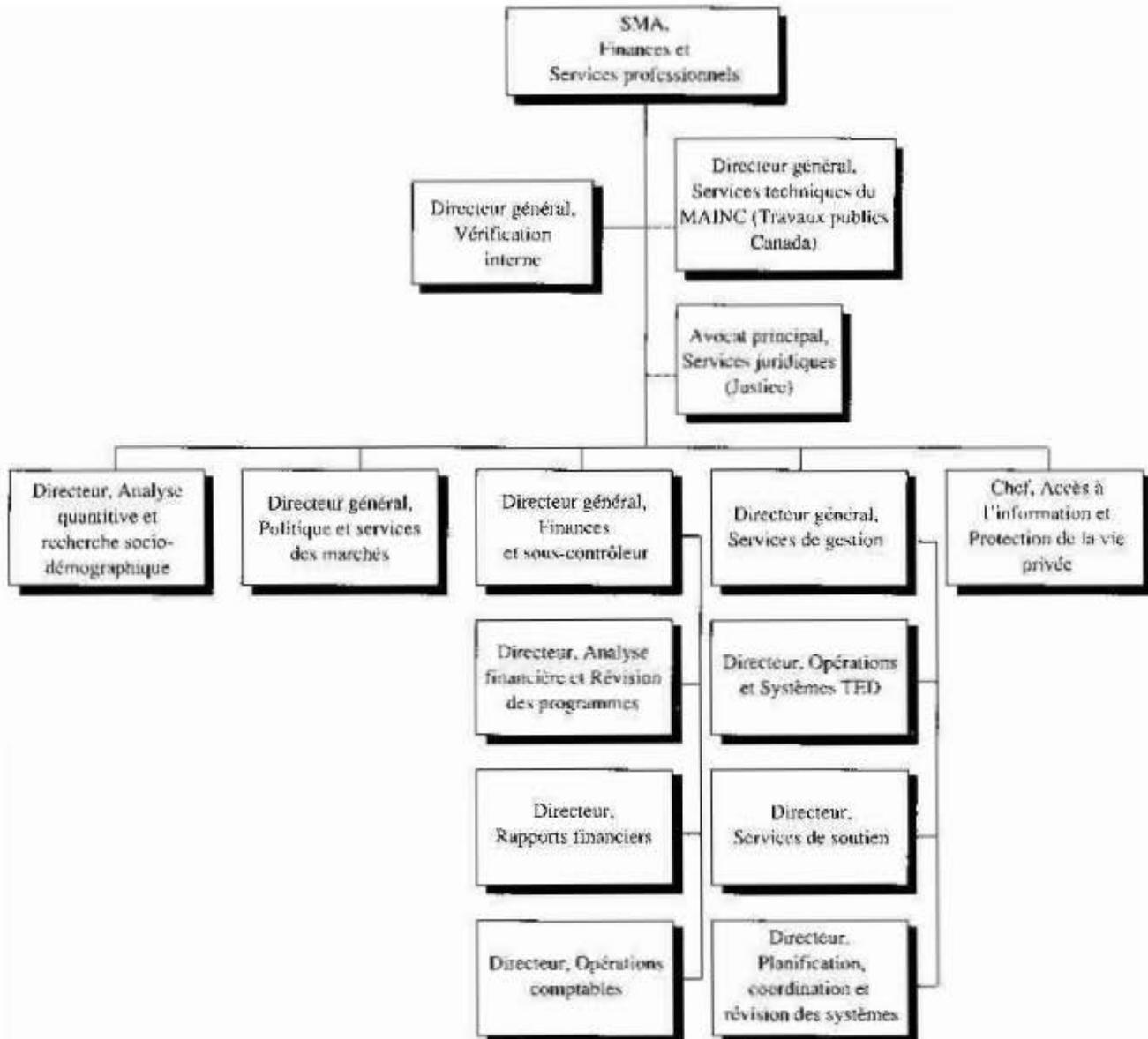
CRÉATION D'EMPLOIS ET RETOMBÉES SUR L'INDUSTRIE Le projet conjoint Chevron-Fort Good Hope a donné lieu à la création de plusieurs emplois accessibles aux résidents de la collectivité et des environs. Ces activités ont compensé le ralentissement causé par la fin du programme de forage entrepris par la société Esso à Norman Wells. Au total, 1 575 emplois ont été créés dans le Nord grâce à la poursuite d'activités pétrolières et gazières sur la terre ferme et au large des côtes. Les habitants du Nord ont occupé 23 p. 100 de ces emplois.

PROGRAMME DE L'ADMINISTRATION

FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS

Le Secteur des finances et des services professionnels fournit au Ministère des services financiers, administratifs et de gestion. En 1988 - 1989, un nouveau service, le Groupe de l'analyse quantitative et de la recherche socio-démographique a été établi pour améliorer le domaine de la statistique et de l'analyse socio-démographique.

FINANCES ET SERVICES PROFESSIONNELS



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES La Direction générale des finances a dirigé l'examen régulier des besoins en ressources du Ministère et des Régions et leur utilisation. Elle a aussi contrôlé les engagements et les dépenses du Ministère et a, par conséquent, réduit au minimum les écarts budgétaires.

On a apporté des améliorations aux mécanismes de financement et de reddition des comptes, dans le cadre des efforts déployés par le Ministère pour se préparer au Régime d'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres (APRM).

Un projet, intitulé «Visions stratégiques», a été entrepris afin de repenser les systèmes financiers du Ministère de manière à ce qu'ils répondent mieux aux besoins de ce dernier dans les années 1990. **DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE GESTION** Au cours de l'année, tous les terminaux de l'ancien ordinateur central ont été remplacés par des ordinateurs personnels. Plus de 1 000 ordinateurs personnels ont été installés à l'Administration centrale et dans les Régions, et près de 700 employés ont suivi une formation pour leur utilisation et le traitement de texte dans les deux langues.

De nouvelles installations informatiques ont été mises en place à Calgary aux fins des opérations de Pétrole et gaz des Indiens du Canada, travail qui comprenait la conception et l'élaboration d'un système de gestion de l'information sur les ressources.

La Direction générale a établi des comités d'examen pour chacun des secteurs du Ministère. On a terminé le travail relatif au système d'information sur les Autochtones réinscrits et sur les ressources humaines. De plus, on a amorcé le travail portant sur le système de gestion de la sécurité-incendie au Yukon.

DIRECTION DES SERVICES DE SOUTIEN En 1988, on a lancé un projet de réforme administrative visant à compléter l'initiative relative au Régime d'accroissement des pouvoirs et des responsabilités des ministres (APRM) du gouvernement. Le projet a pour objet d'éliminer la paperasserie administrative et d'améliorer les procédures. Conformément à ce projet, la Direction des services de soutien a délégué plus de pouvoirs aux gestionnaires, éliminé beaucoup d'exigences en matière de rapports et simplifié les procédures. **DIRECTION DE LA POLITIQUE ET SERVICE DES MARCHÉS** Au cours de l'année, 1 318 marchés et commandes rectificatives, d'une valeur totale de 16 millions de dollars, ont été traités et conclus pour des travaux de construction, des services d'experts - Conseils et de professionnels et d'autres types de service. Es comprenaient 128 marchés, d'une valeur de 1,4 million de dollars, accordés à des entrepreneurs autochtones. Quinze cours d'administration des marchés ont été donnés à 296 participants; onze de ces cours ont été dispensées à 245 employés de 108 bandes indiennes. **ANALYSE QUANTITATIVE ET RECHERCHE SOCIO-DÉMOGRAPHIQUE** Ce nouveau groupe a pour mandat de fournir des statistiques et des analyses socio-démographiques sûres et uniformes. Ces données permettent de bien comprendre

la situation des Indiens, des Inuit et des habitants du Nord. Le travail réalisé cette année visait à améliorer les bases de données socio-démographiques du Ministère, à élaborer un modèle d'établissement des coûts à long terme et à faire rapport sur l'évolution des conditions socio-économiques des Indiens. **DIRECTION GÉNÉRALE DE LA VÉRIFICATION INTERNE** Douze projets de vérification ont été réalisés par la Direction générale au cours de l'année. Trois d'entre eux exigeaient l'examen des méthodes et des contrôles de gestion de l'ensemble d'une Région.

La Direction générale a coordonné la vérification intégrée du Bureau du Vérificateur général ainsi que la vérification annuelle «d'attestation et d'autorisation» du Ministère.

Elle a accru son utilisation des micro-ordinateurs et amorcé des plans visant à étendre l'automatisation de la fonction de vérification.

SERVICES TECHNIQUES L'unité spécialisée de Travaux publics Canada (TPC) a continué de fournir tous les services professionnels de génie et d'architecture au Ministère. La valeur du programme courant d'immobilisations et d'entretien s'élevait à 476 millions de dollars. De l'aide et des conseils ont été dispensés aux bandes et aux conseils tribaux ainsi qu'au personnel du Ministère afin d'aider au transfert des services techniques. La quatrième année du programme de réduction des effectifs s'est soldée par l'élimination de 46 postes à l'échelle nationale.

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES

La Direction générale des ressources humaines apporte une aide en gestion dans les domaines de la classification, des langues officielles, de la planification des ressources humaines, des relations de travail, de la dotation, de la rémunération, de la formation, du programme d'emploi des Autochtones et du programme d'équité en matière d'emploi, du réaménagement des effectifs et de l'aide aux employés.

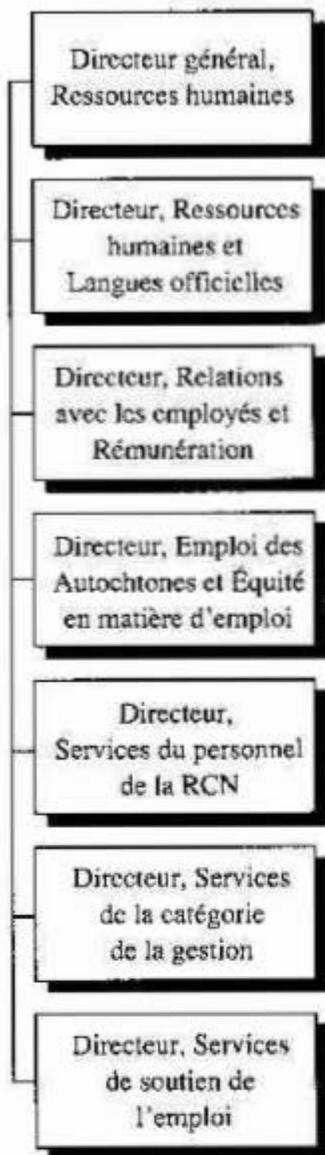
Plus de 98 p. 100 des employés excédentaires ont pu être placés au sein de la fonction publique ou auprès d'autres organismes au cours de l'année. La Direction générale a fourni à ces employés des services de counselling et de placement. On a produit également une brochure et une bande magnétoscopique sur le rajustement des effectifs et on les a mis à la disposition de tous les employés et de tous les gestionnaires.

Plus de 59 Autochtones ont été placés grâce au Programme de recrutement et de perfectionnement des Indiens et des Inuit du Ministère (PRPII). La Direction générale des finances a notamment recruté cinq diplômés du cours d'administration des affaires du Saskatchewan Indian Institute of Technology.

Au cours de l'année, on a établi au Ministère un comité de la formation, composé des directeurs généraux régionaux et des sous-ministres adjoints, afin de fournir des directives sur les programmes de formation et de perfectionnement. Au nombre des initiatives qui ont été prises, on peut signaler l'élaboration d'un programme de formation de dix cours pour le Secteur des terres, des revenus et de la fiducie. On a également élaboré et mis en oeuvre un programme d'initiation et une bande magnétoscopique pour les nouveaux employés.

On a aussi mis à jour le Guide de la dotation du Ministère, afin qu'il tienne compte de la délégation des responsabilités de dotation aux gestionnaires

DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES



RÉPARTITION DES EMPLOYÉS PRIORITAIRES DU MAINC EN 1988 - 1989

DIRECTION GÉNÉRALE DES COMMUNICATIONS

La Direction générale des communications vise trois objectifs principaux :

- informer les groupes clients du MAINC sur les politiques, les programmes et les activités du Ministère;
- informer tous les Canadiens sur le MAINC et sur les Indiens, les Inuit et le Nord;
- fournir au gouvernement fédéral et au Ministère des réactions au sujet des intérêts et des préoccupations des Canadiens relativement aux responsabilités du MAINC.

Transition, le périodique à diffusion externe du Ministère, a été lancé en juin 1988. Il a pour objet d'informer les Indiens, les Inuit et les habitants du Nord sur les initiatives courantes en matière de politiques et de programmes et de décrire les initiatives nouvelles et couronnées de succès réalisées dans les collectivités autochtones et les collectivités du Nord.

On a produit une série de feuillets d'information qui traitent d'un éventail de sujets tels que l'éducation des Indiens et des Inuit et la question de la fourrure.

Parmi les publications produites ou mises à jour au cours de l'année financière, citons : Le Nord canadien : Manuel de référence; Examen du secteur Terres, revenus et fiducie (Rapport de l'étape 1); Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire; le Rapport annuel du Ministère de 1987 - 1988; et Une période de transition, une brochure d'initiation à l'intention des nouveaux employés.

Douze numéros du journal destiné au personnel du Ministère, intercom, ont été distribués au cours de l'année, et un nouveau bulletin mensuel du personnel, le Bulletin du personnel, a été produit pour la Direction générale des ressources humaines.

Plusieurs projets audio-visuels ont été réalisés. Deux de ceux-ci ont été produits de concert avec la Direction générale des ressources humaines : le vidéo «Une période de transitions» fait maintenant partie de la trousse d'initiation des nouveaux employés; le vidéo «Le réaménagement des effectifs» vient en aide aux employés dont les postes sont touchés par la réduction des effectifs du Ministère et par le transfert des services. Ces deux documents audiovisuels ont remporté des prix décernés par l'Institut des services de l'information.

Trois des publications les plus populaires du Ministère ont été mises sous forme sonore à l'intention des malvoyants, dans le cadre du plan d'action du Ministère pour les personnes handicapées.

Plusieurs expositions ont été montées, dont celles sur le Prix de la recherche scientifique sur le Nord, sur la Semaine internationale de la femme et sur la Déclaration universelle des droits de la personne.

La Direction générale a répondu à plus de 18 000 demandes de renseignements venant d'un peu partout au Canada. Elle a en outre distribué des publications et des documents audio-visuels à des groupes d'intérêt spéciaux, au grand public ainsi qu'aux ambassades et aux hauts commissariats du Canada.

Elle a aussi fourni une aide pour les communications à l'occasion du voyage du Premier ministre dans le Nord, en septembre 1988. Elle a également apporté une aide semblable au Ministre lorsqu'il a signé les ententes de principe relatives à l'Accord sur le Nord avec les gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que l'entente de principe avec les Dénés et les Métis des T. N.-O. au sujet de leur revendication territoriale.

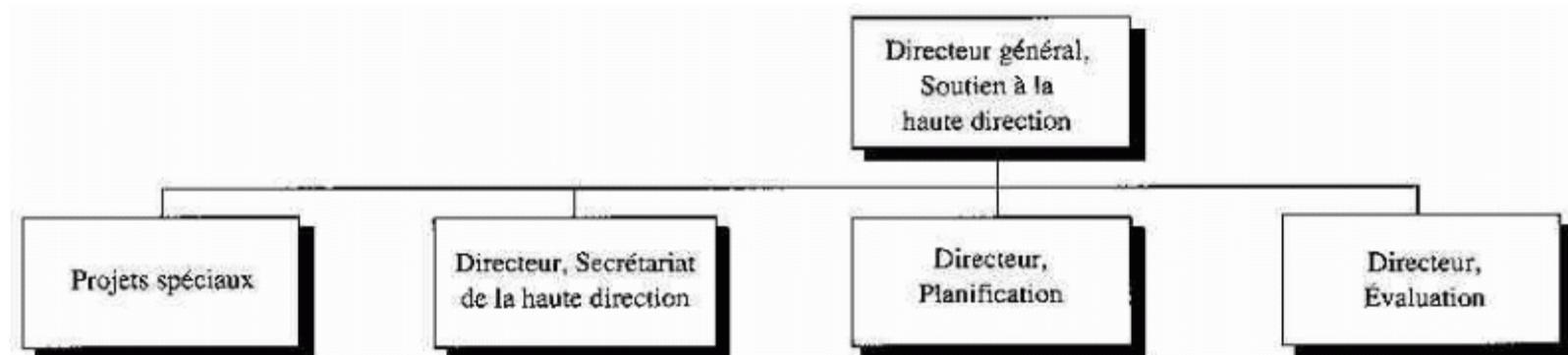
Le travail courant a englobé les relations avec les médias et le suivi des médias, l'établissement de plans et de stratégies des communications et l'aide apportée aux ministres et au Ministère pour les séances d'information des médias et les conférences de presse.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION

La Direction générale des services de soutien à la haute direction est le point central de liaison entre les programmes et les cabinets des ministres pour les questions telles que les présentations au Cabinet, la réforme réglementaire, les relations parlementaires, les documents et séances d'information et la correspondance. Elle effectue également des évaluations de programmes et réalise des projets spéciaux.

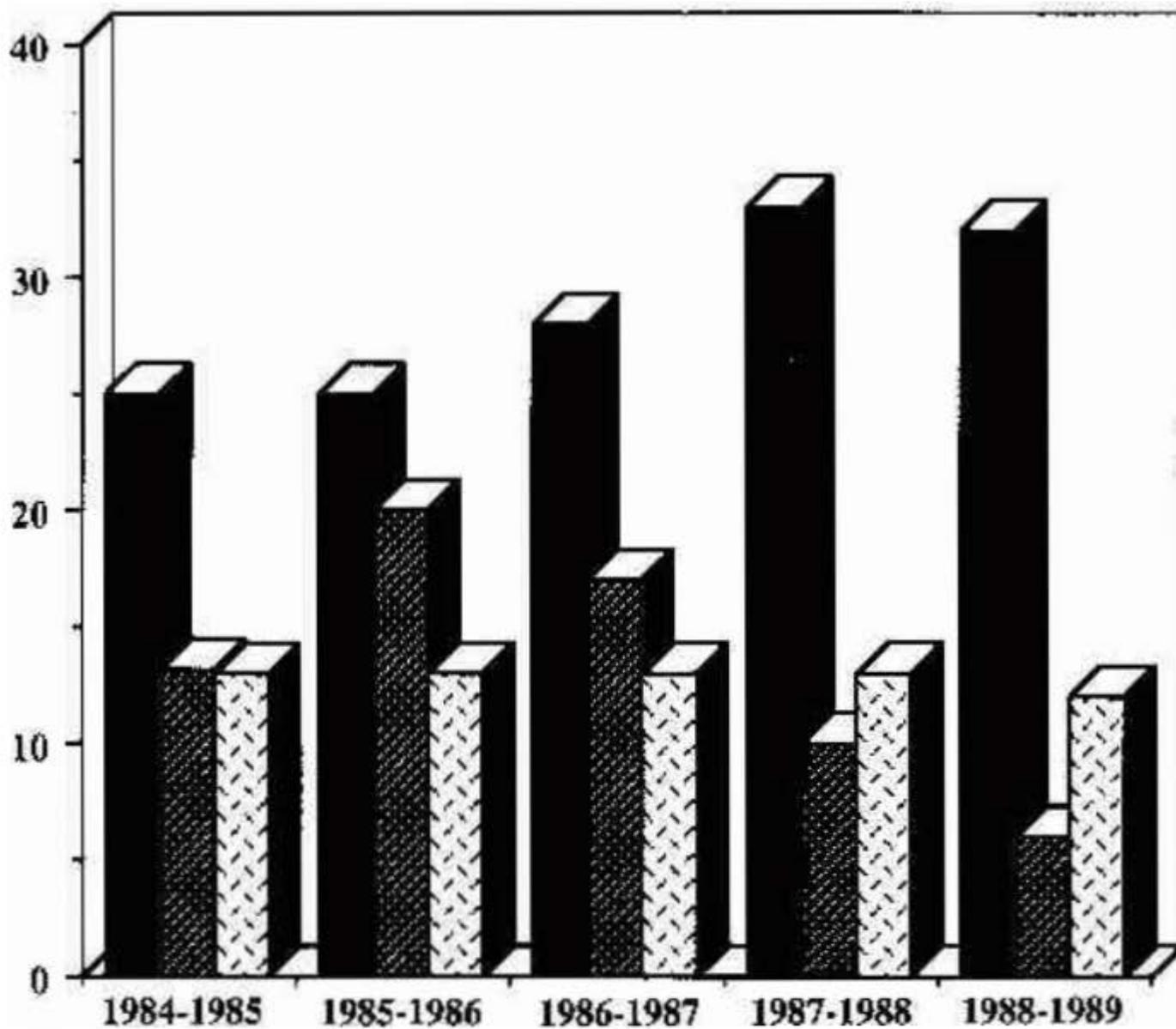
La Direction de la planification fournit des conseils aux ministres, aux sous-ministres et à la haute direction, et les analyses nécessaires aux ministres pour leur permettre d'opérer efficacement au Cabinet et au Parlement. La Section de la politique et de l'analyse stratégique coordonne le traitement des présentations au Cabinet et des règlements proposés. La Section des relations parlementaires coordonne et examine les réponses aux questions orales et écrites posées au Parlement et prépare l'information destinée à être utilisée au cours des débats. Le Service de l'information coordonne la préparation des documents d'information destinés au Ministre, au Secrétaire parlementaire et aux sous-ministres.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DE SOUTIEN À LA HAUTE DIRECTION



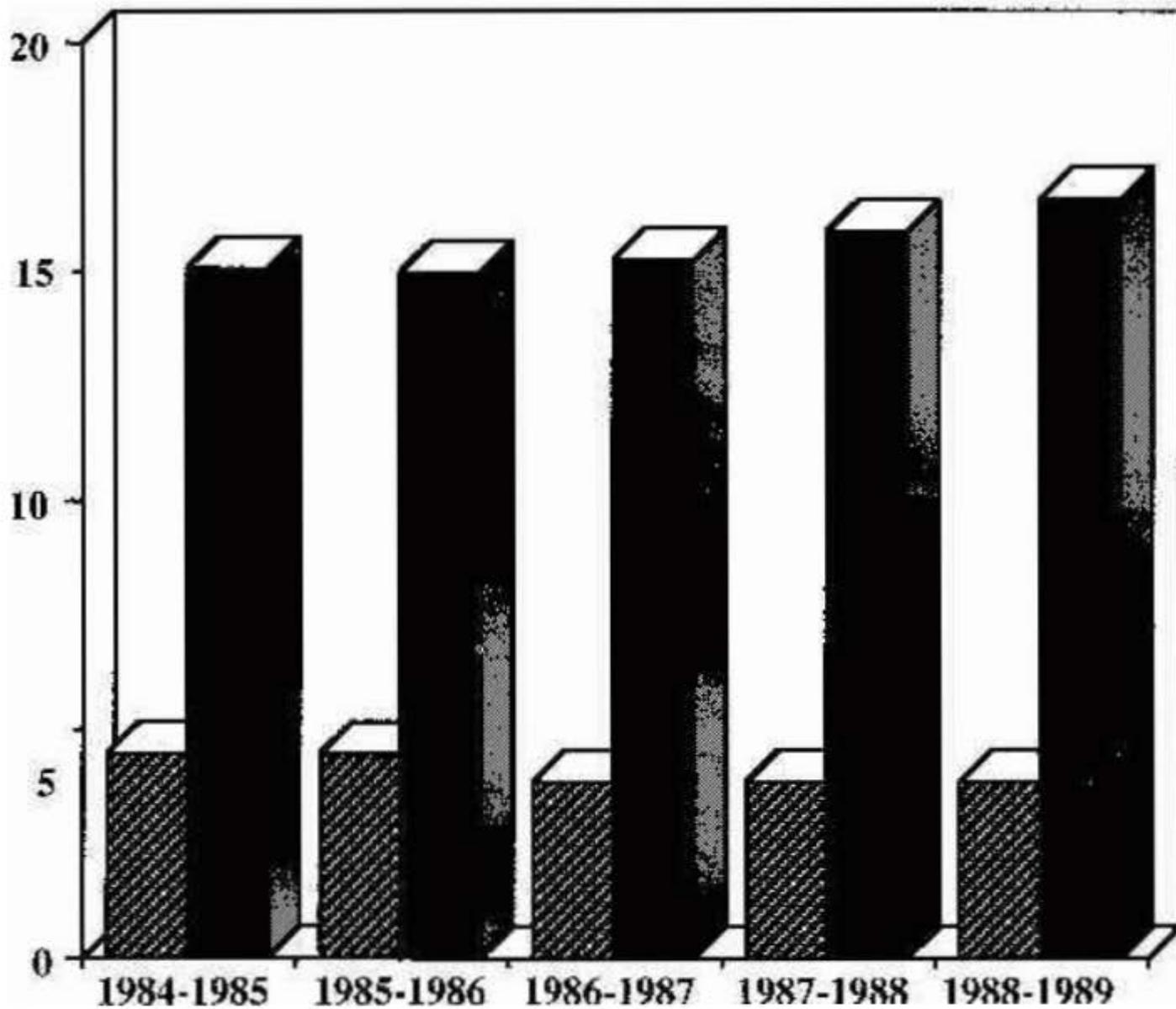
CONTRIBUTIONS ET PRÊTS AUX GROUPES DE REQUÉRANTS

FINANCEMENT DES REVENDICATIONS GLOBALES ET PARTICULIERES



CONTRIBUTIONS ET PRÊTS AUX GROUPES DE RÉQUÉRANTS

TOTAL DES DÉPENSES (EN MILLIONS DE DOLLARS)



BUREAUX RÉGIONAUX



RÉGION DE L'ATLANTIQUE



Les transferts et la centralisation ont été les mots clés dans la Région de l'Atlantique en 1988 - 1989. Les bureaux d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, et de Fredericton, au Nouveau-Brunswick, ont été fermés et les opérations ont été centralisées à Amherst, en Nouvelle-Écosse.

Trois ententes concernant les Modes optionnels de financement (MOF) ont été conclues avec deux bandes de l'Île-du-Prince-Édouard et une de la Nouvelle-Écosse.

GESTION DES IMMOBILISATIONS Au cours de l'année, on a mis l'accent sur la prestation de services de protection contre les incendies dans les réserves. Un programme de surveillance a aussi été mis sur pied afin d'améliorer ces services.

Deux conseils tribaux ont engagé des professionnels pour la prestation de conseils techniques, ce qui leur avaient déjà été fourni par le Ministère.

Au cours de l'année, pas moins de 98 p. 100 des projets de construction d'installations permanentes dans les réserves ont été assurés par les conseils de bande. On a aussi révisé et mis à jour huit ententes de prestation de services à des bandes par des municipalités.

SOUTIEN DES GOUVERNEMENTS INDIENS Au cours de l'année, trois nouvelles ententes sur l'autonomie gouvernementale ont été conclues, ce qui porte leur total à neuf dans la Région. La bande Tobique a coordonné un atelier sur l'autonomie gouvernementale pour la Région. On a poursuivi le travail de mise en oeuvre de l'accord de financement de la bande Miawpukek de Terre-Neuve et on a réalisé des progrès dans les négociations en vue de la conclusion d'ententes avec les Inuit et les Innu du Labrador. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE** Soixante-douze entreprises ont bénéficié d'un financement, ce qui a permis de créer ou de maintenir en tout 263 emplois. Un programme d'aide aux entrepreneurs, auquel ont participé 25 membres d'une bande, a aussi été mis sur pied. Vingt-et-un étudiants autochtones ont obtenu un diplôme, et onze entreprises ont bénéficié d'une aide financière. **ÉDUCATION** De longues consultations ont été menées sur la politique ministérielle en matière d'éducation postsecondaire, ce qui a permis de consulter toutes les bandes et tous les conseils tribaux ainsi que toutes les associations importantes. **TERRES, REVENUS ET FIDUCIE** Un règlement important a été conclu avec la bande indienne de Big Cove, au Nouveau-Brunswick, au sujet de sa revendication territoriale. Une somme totale de trois millions de dollars lui a été versée à titre d'indemnité pour une environ 606 hectares de terres.

Au cours de l'année, on a réglé en tout 165 cas de succession, sur un arriéré de 286 cas. En outre, 79 nouveaux dossiers ont été traités et réglés.

Nous avons reçu pendant l'année 119 demandes de rétablissement du statut d'Indien en vertu de la Loi C-31. Cent personnes ont pu obtenir à nouveau ce statut, ce qui porte le total des Indiens réinscrits à 2 280.

RÉGION DU QUÉBEC

Au cours de l'année 1988 - 1989, l'Entente de concertation sur le développement économique des Autochtones a été mise en oeuvre et a permis aux groupes d'étude de préparer des recommandations. Les négociations portant sur la Convention de la Baie James et du Nord québécois se sont poursuivies. Deux agrandissements de réserve ont été approuvés. Les négociations se sont intensifiées avec l'Hydro-Québec afin de lui transférer les installations de production et de distribution d'énergie hydro-électrique des réserves d'Obedjiwan et de Weymontachie.



Une réorganisation du Programme de développement économique et de l'emploi a été effectuée cette année afin de refléter la nouvelle orientation des opérations axées sur le programme des Mécanismes indiens et inuit de prestation de services (MIIPS).

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE Le MAINC s'est porté acquéreur de 43,7 hectares de terres pour agrandir le Village des Hurons Wendake, une réserve indienne de type urbain située en périphérie de Québec. Cet achat, dont les coûts s'élèvent à 645 000 \$, permettra de combler les besoins résidentiels de cette collectivité autochtone qui ne disposait plus de terrains pour poursuivre son développement.

La Région a également obtenu l'autorisation du sous-ministre du MAINC pour acquérir gratuitement de la province de Québec 73,98 hectares de terres devant permettre l'agrandissement de la réserve de Natashquan, dont l'exiguïté a été reconnue par tous les intervenants du dossier. Ce projet est conforme aux critères sociaux des politiques fédérales et provinciales régissant l'agrandissement des réserves indiennes.

Au cours de l'année 1988, 3 118 personnes ont obtenu le statut d'Indien. Depuis l'adoption de la Loi C-31, la population indienne du Québec est passée de 35 329 habitants qu'elle était en 1985 à 44 104 au 31 décembre 1988, soit une augmentation totale de 15 428. De ce dernier nombre, 6 140 nouvelles inscriptions sont dues principalement à l'application des dispositions relatives au rétablissement des droits perdus avant 1985.

Le 31 mars 1989, le Ministre a transféré le contrôle de l'effectif à la bande de la Nation huronne Wendat, à la suite de l'adoption de règles d'appartenance.

Enfin, dans le cadre de l'examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie, des consultations ont été tenues avec plusieurs représentants des conseils de bande et des conseils tribaux et avec une association indienne sur des sujets aussi variés que la gestion foncière, le registre des terres, les élections et les statuts administratifs.

GESTION DES IMMOBILISATIONS ET SOUTIEN DES BANDES Un nouveau conseil tribal regroupant quatre bandes a été créé au cours de l'année. Il s'agit du regroupement Mamit Innuat Group Inc. dont les membres sont les bandes indiennes de Mingan, Natashquan, la Romaine et Pakua Shipi de Saint-Augustin.

Dix systèmes de gestion de l'entretien des installations scolaires ont été élaborés ou mis à jour. Ainsi, 27 systèmes de gestion de l'entretien sont à la disposition de 20 collectivités à ce jour.

Des négociations se sont poursuivies en vue de conclure une entente selon laquelle l'Hydro-Québec prendrait en charge les installations hydroélectriques des réserves Obedjiwan et Weymontachie. Le Ministère a aussi continué ses discussions avec le gouvernement du Québec concernant la réfection et l'entretien des routes d'accès menant aux collectivités indiennes de la Haute-Mauricie.

Deux projets concernant des installations de traitement des eaux usées, d'une valeur de 3,2 millions de dollars, ont été complétés au cours de l'année dans les collectivités de Betsiamites et de Manouane. Ces projets furent entrepris dans le cadre du programme quinquennal de construction, de rénovation et d'agrandissement de ces installations.

En tout, 234 unités de logement ont été construites, et 399 autres ont été remises en état au cours de l'année.

On a entamé un processus qui permettra à deux bandes importantes de la Région du Québec de participer à l'entente sur les Modes optionnels de financement. Ces bandes gèrent des budgets

dépassant 10 millions de dollars par année. Le processus a également été engagé avec la police autochtone, qui est responsable du maintien de l'ordre et des services de protection contre les incendies pour une vingtaine de réserves du Québec.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Au cours de l'année, la bande Naskapi Schefferville a pris en charge le programme d'aide sociale. Une autre bande, celle de Sept-Îles et Maliotenam, a terminé une étude à cette fin et a pris en charge ce même programme en juillet 1989.

Dans le cadre de l'initiative fédérale de lutte contre la violence familiale, dix projets présentés par des groupes autochtones du Québec ont été approuvés; l'un d'eux porte sur le problème de l'abus sexuel des enfants. De plus, cinq groupes autochtones ont déposé des projets au cours de l'année en vue de la création de maisons de transition pour les femmes autochtones victimes de violence familiale. Ces projets sont actuellement à l'étude.

En outre, à la suite d'une étude réalisée par le Conseil de la Nation attikamek, un plan d'action a été établi pour implanter à La Tuque un foyer de groupe pour les jeunes présentant des troubles de comportement.

Enfin, un groupe de seize étudiants autochtones suit un programme de formation en éducation spécialisée au niveau collégial, afin de se préparer à travailler au futur foyer de groupe amérindien, qui sera situé à Uashat.

ÉDUCATION

La bande de Kahnawake a assumé l'administration de l'école fédérale de la collectivité au cours de la présente année. Des discussions se poursuivent avec six autres bandes qui désirent prendre en charge leurs services d'éducation.

Des négociations ont également eu lieu au sujet des dispositions relatives aux services d'éducation de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois.

RÉGION DE L'ONTARIO

Au cours de l'année, la Région a travaillé à l'établissement de conseils tribaux, à la promotion de l'autonomie gouvernementale et à la prestation des services aux collectivités indiennes. Des discussions ont porté sur dix projets d'autonomie gouvernementale. Trois ententes sur les Modes optionnels de financement ont été signées.

L'administration de l'éducation a été transférée à dix autres bandes, et le pouvoir de gestion de l'effectif a été confié au Conseil tribal Pwi-Di-Goo-Zing-Ne-Yaa-Zhing. Quatre bureaux de district étaient sur le point d'être fusionnés pour former le nouveau bureau de district du Sud, qui sera situé dans la réserve des Six-Nations.



Trois bandes des Premières nations ont obtenu des fonds pour leur participation aux négociations en vue de la délégation du pouvoir de gestion des terres. En tout, 46 bandes administraient leurs terres et leurs successions au cours de l'année, dont la bande Ojibway-Nipissing, qui est la première de l'Ontario à s'être vu déléguer le pouvoir ministériel de gestion des terres. Les bandes de la province ont perçu environ 4 millions de dollars en recettes de location, en vertu de 3 629 baux relatifs à des terres de loisir et à des terres commerciales.

Plusieurs Premières nations ont participé à l'établissement de plans d'assainissement d'eaux polluées situées près de leurs réserves. Une aide a été fournie à des gouvernements de Premières nations pour des questions concernant la gestion du bois, l'exploitation de l'énergie hydro-électrique et l'environnement et se rapportant à des projets réalisés à l'extérieur de leurs réserves.

Des négociations ont été entreprises avec plusieurs collectivités de Premières nations et la province en vue de conclure des ententes particulières au sujet de terres de réserve cédées, mais demeurées invendues et de recettes de 4 millions de dollars provenant de redevances sur l'exploitation de ressources non renouvelables.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre du Programme de développement des entreprises, le Ministère a fourni à 208 entreprises des fonds totalisant 6,3 millions de dollars au cours de l'année. Les projets financés concernaient, par exemple, une entreprise de fabrication d'ordinateurs dans une réserve et un restaurant du grand Toronto qui emploie des femmes autochtones. Plus de 1 000 entreprises indiennes étaient en exploitation au cours de l'année, et leurs recettes totales annuelles ont atteint 100 millions de dollars.

Ces entreprises ont bénéficié de services et de fonds fournis par des mécanismes indiens de prestation comme l'Association des réserves indiennes pour l'amélioration des conditions socio-économiques, la Caisse de développement Nishnawbe-Aski et le Programme agricole indien de l'Ontario. Les banques à charte ont fourni des fonds aux entreprises indiennes, ce qui a entraîné fréquemment le recours au programme de garantie de la Caisse d'expansion économique des Indiens du Ministère pour une valeur de 1 million de dollars en prêts garantis. La Caisse d'expansion économique des Indiens n'a toutefois consenti que trois prêts directs totalisant moins de 100 000

Les ressources du Développement économique ont servi à payer le coût de l'administration de base des institutions sectorielles telles que la Indian Art-I-Crafts of Ontario, l'Association de tourisme du Nord de l'Ontario et le Programme de développement de l'industrie forestière indienne de l'Ontario, et à payer une partie du coût des projets importants d'exploitation des ressources. Ces dépenses ont entraîné un déboursé total de 2,6 millions de dollars.

Au niveau des collectivités, 108 agents de développement économique ont assuré des services aux entreprises et des services d'emploi. Le coût s'est élevé à 3 millions de dollars, en incluant la formation d'un certain nombre d'agents. En tout, 4,7 millions ont été décentralisés vers les collectivités pour des projets d'emploi et de formation. Dans l'ensemble, les activités sectorielles ont aidé à créer et à maintenir 2 193 emplois pour les Indiens.

ÉDUCATION

En septembre 1988, des écoles ont été transférées à l'administration des bandes de Wunnumin Lake, des lacs Wapekeka et Kingfisher, de Bearskin Lake et de Cat Lake, de Muskrat dam et de Fort Severn ainsi que de Kasabonika, de Pikangikum et de Sachigo/Ponask.

Des plans d'éducation spéciaux ont été mis en oeuvre dans tous les districts, et des services spéciaux d'enseignement ont été dispensés aux élèves autochtones dans des écoles provinciales, fédérales et des Premières nations.

Un programme de lecture pour les élèves autochtones a été parachevé pendant l'année. Ce programme connu sous le nom de «English as a Second Language Circle Reading Series» est utilisé actuellement par les écoles fédérales, provinciales et des Premières nations du Manitoba, de la Saskatchewan, des T. N.-O. et du Québec.

On a continué de dispenser avec le ministère provincial de l'Éducation un programme «d'enseignement de la langue autochtone comme langue seconde», financé et mis en oeuvre conjointement. Le Ministère a aussi financé l'emploi de trois conseillers en langues autochtones pour les trois systèmes scolaires.

En tout, 6 120 demandes d'aide provenant d'étudiants du niveau postsecondaire ont été acceptées pendant l'année. On a également continué les cours parrainés par la Région pour la formation d'enseignants-adjoints autochtones, d'administrateurs de l'aide sociale, de conseillers sociaux et de représentants du domaine de la santé dans les collectivités.

Des ententes ont été conclues relativement au transfert des programmes de counselling à la bande Nipissing, pour le district de Sudbury, et au Conseil de l'éducation du district de London, pour la région de London.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL Le Programme de développement social a parachevé le transfert de la responsabilité administrative générale de l'aide sociale à neuf bandes. Dans la réserve des Six-Nations, on a établi les plans concernant un programme et un centre de ressources pour les familles. Le Ministère a apporté son aide à la Ojibway Tribal Family Services Agency, qui envisage d'assumer toutes les responsabilités des services d'aide à l'enfance et à la famille. **SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS** Toutes les Premières nations ont participé à la planification et à l'administration générale de leurs projets importants. Certains membres des bandes ont aussi bénéficié d'une formation technique spécialisée dans le fonctionnement et l'entretien des installations permanentes et de l'équipement. Au cours de l'année, on a entrepris la construction de 20 projets d'immobilisations importants. Des négociations préliminaires ont aussi été tenues avec sept conseils tribaux relativement à l'établissement d'unités de services techniques pour ces conseils. Une étude portant sur la prévention des incendies a été entreprise et devrait mener à l'adoption de mesures uniformes pour la Région de l'Ontario.

RÉGION DU MANITOBA

Au cours de l'année, la Région du Manitoba a participé à la signature de cinq ententes sur des Modes optionnels de financement (MOF), notamment l'entente la plus importante au Canada. Le Bureau de l'évaluation des répercussions de l'exploitation des ressources du Manitoba a fourni des fonds et de l'aide technique aux organisations indiennes pour les questions environnementales susceptibles de toucher leurs réserves ou leurs intérêts.



administrateurs des bandes et des conseils tribaux. On a amélioré le processus d'allocation des fonds d'immobilisations, en consultation avec les bandes et les conseils tribaux, pour que les bénéficiaires puissent établir leurs priorités et élaborer leurs plans quinquennaux d'immobilisations.

Certains fonds de transfert ont servi à élaborer un plan de trois ans de mise en oeuvre d'un système de gestion de l'entretien prévoyant la participation de la majorité des bandes. On a aussi établi un meilleur système d'inventaire des immobilisations.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE Seize parcelles de terres d'une superficie totale de 64 358 hectares ont été ajoutées aux territoires des réserves de la Région au cours de l'année.

La bande Chemawawin recevra 27 454 hectares de terres de la Couronne provinciale, selon un échange dans un rapport de deux pour un, afin de remplacer des terres de la réserve qui avaient été inondées. La province a cédé ces terres au Canada le dernier jour de l'exercice. Après des négociations avec la province pour l'échange de terres, 939 hectares ont été mis de côté à titre de terres de réserve pour la bande de God's River.

L'arriéré des dossiers de succession a été réduit de 90 p. 100 au cours de l'année.

EXPLOITATION DES RESSOURCES Un accord de contribution de 88,5 millions de dollars a été signé en avril 1988 avec les cinq bandes visées par la Convention sur l'inondation des terres du Nord du Manitoba (CITNM). En vertu de la Convention, des systèmes modernes d'adduction d'eau et de traitement des eaux usées seront construits à Norway House, à Cross Lake, à Nelson House, à Split Lake et à York Landing. Les fonds fournis permettront de remplir les obligations du Canada d'assurer de l'eau potable aux cinq réserves.

L'Administration de la reconstruction des immobilisations des terres inondées du Nord, une société gérée par les bandes visées par la Convention, a réalisé cette année des travaux de construction d'une valeur de 20 millions de dollars. Environ 300 membres des bandes concernées ont trouvé de l'emploi dans le cadre de ces travaux, sur une main-d'oeuvre totale de 400 personnes.

En tout, 1 942 000 \$ ont été fournis au Comité des terres inondées du Nord du Manitoba, qui représente les cinq bandes touchées par la Convention. En novembre 1988, le Canada a nommé son négociateur pour les négociations globales concernant la mise en oeuvre. En janvier 1989, les négociateurs ont commencé à négocier la mise en oeuvre de l'entente.

De l'aide financière et technique d'une valeur globale de 132 000 \$ a aussi été fournie à six autres bandes du Manitoba afin qu'elles puissent étudier certaines questions environnementales, notamment en ce qui a trait aux obligations du gouvernement provincial qui n'ont pas encore été remplies envers les bandes touchées par des projets d'aménagement hydro-électrique en Saskatchewan.

ÉDUCATION On a élaboré cette année un modèle d'évaluation des programmes scolaires. L'administration des écoles de Cross Lake et de Shamattawa a été transférée aux deux bandes concernées le 1^{er} septembre 1988, et des fonds pour l'éducation, de l'ordre de 3,1 millions de dollars, ont été transférés aux Premières nations. Deux écoles d'une valeur globale de 8 millions de dollars ont été construites à Roseau River et à Long Plain.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL Deux millions de dollars ont été versés à l'égard de 88 projets de création d'emplois dans le cadre du Programme assistance-travail, ce qui a engendré 3 600 mois de travail dans la Région. En avril 1988, un établissement de soins pour personnes âgées infirmes a ouvert ses portes à Oxford House. Grâce aux fonds de fonctionnement et d'entretien fournis par le Ministère, la bande a pu administrer les soins infirmiers dispensés à 32 personnes âgées. **SERVICES TECHNIQUES** Au cours de l'année, on a géré 272 projets d'immobilisations d'une valeur globale de 27 millions de dollars. Des travaux d'aménagement de réseaux d'eau et d'égout d'une valeur totale de quelque 20 millions de dollars ont été effectués dans cinq collectivités, en vertu de la Convention sur l'inondation des terres du nord du Manitoba. Un atelier portant sur la protection contre les incendies a été organisé pour les pompiers bénévoles autochtones de la Région. Chez les conseils tribaux, on a doté deux postes d'agents de la sécurité-incendie et, chez les bandes, 16 inspecteurs des logements ont été formés.

RÉGION DE LA SASKATCHEWAN

Les Indiens de la Saskatchewan ont continué d'assumer les responsabilités d'un nombre croissant de programmes en 1988 - 1989. Les bandes et les autres organismes indiens ont géré plus des deux tiers du budget de la Région. Pour ce qui est des postes financés par la Région, 82 p. 100 relevaient d'un organisme indien.

ÉDUCATION

Les bandes et les conseils tribaux ont exploité 50 écoles, trois de plus que l'année précédente. En outre, la Région a administré 16 écoles fédérales et versé des fonds pour des services d'éducation dispensés dans 193 écoles provinciales. Le nombre des inscriptions



aux cours primaire et secondaire pour l'année scolaire 1988 - 1989 a été de 7 054 dans les écoles des bandes, de 1 637 dans les écoles fédérales et de 4 604 dans les écoles provinciales. Le total a été de 13 295 inscriptions. On a de plus financé les études postsecondaires de 1 870 étudiants à temps plein ou à temps partiel.

La construction de nouvelles écoles ou l'agrandissement des locaux existants ont été réalisés dans les réserves de Big C, de Waterhen, de Makwa, de Sahgaiehan, de Morin/Hall Lake et d'Ochapowace.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS Le programme a fourni aux bandes et aux conseils tribaux 44,5 millions de dollars en fonds de fonctionnement et 43,8 millions pour les immobilisations, en 1988 - 1989.

Plus de 15,5 millions ont été consacrés à la construction de 339 unités de logement et à la rénovation de 792 autres. On a également consacré 11,3 millions de dollars à l'infrastructure des collectivités et 14,8 millions à des installations d'éducation. De plus, 2 millions de dollars ont été fournis en vertu de la Loi C-31 pour la construction de 53 unités de logement, à l'intention des familles qui réintégreront leurs réserves d'origine.

Des ententes sur des Modes optionnels de financement, d'une valeur globale de 44,7 millions de dollars, ont été signées avec cinq bandes au cours de l'exercice écoulé.

La construction de la ligne de transmission de l'Athabasca s'est poursuivie afin de procurer des installations hydro-électriques aux collectivités de Black Lake, de Fond du Lac et de Wollaston Lake. Le Ministère a versé 250 000 des 2,5 millions de dollars engagés pour le projet.

Onze postes de conseillers ont été transférés à cinq conseils tribaux.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL Cette année, 47 bandes ont administré leur propre programme d'aide sociale. Le nombre mensuel moyen de prestataires du Programme d'aide sociale s'est chiffré à 29 678.

Le Programme assistance-travail a continué de former des assistés sociaux pour le monde du travail. En 1988 - 1989, 129 projets d'une valeur globale de 1,7 million de dollars ont créé des emplois représentant 2 550 mois-personnes.

La bande de La Ronge a reçu des fonds afin de mettre au point un système informatisé d'administration de l'aide sociale qui puisse servir à toutes les bandes de la Saskatchewan. Le Centre de services de santé aux Indiens de North Battleford a aussi reçu de l'aide financière en vue d'élaborer un modèle de services de soins à domicile pour les adultes des réserves. Le bureau régional a aussi fourni les fonds pour un documentaliste chargé d'étudier la faisabilité d'un programme de rationalisation des revenus des habitants du Nord qui vivent d'activités traditionnelles comme la pêche, la chasse, la cueillette et le piégeage.

En collaboration avec la province et des organismes communautaires, des services d'intervention pour les enfants handicapés de moins de six ans ont commencé à être dispensés dans les réserves. Douze organismes indiens ont été financés dans le cadre de l'initiative de lutte contre la violence familiale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Le Programme de développement économique et de création d'emplois a financé 101 projets de développement d'entreprises, créant ainsi 303 postes à plein temps ou à temps partiel.

La Saskatchewan Indian Equity Foundation ainsi que trois établissements sectoriels, le Programme agricole des indiens de la Saskatchewan, le Programme indien d'art et d'artisanat de la Saskatchewan et la Société de commercialisation des produits indiens ont bénéficié de fonds. Le bureau régional a aussi travaillé avec le Saskatchewan Indian Institute of Technologies en vue d'établir un programme de formation pour les jeunes entrepreneurs.

Les responsables du Programme de développement économique ont réglé 152 prêts d'une valeur totale de 2,6 millions de dollars. En outre, les fonds du Programme des stratégies de mise en valeur des ressources humaines des collectivités indiennes ont servi à financer 128 projets, ce qui a créé 544 emplois.

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE Un service relatif à l'autonomie gouvernementale a été mis sur pied, et des négociations se sont poursuivies avec plusieurs bandes de la Saskatchewan. Un atelier sur l'autonomie gouvernementale a été tenu en janvier, avec la Fédération des Indiens de la Saskatchewan. Au 31 mars 1989, on comptait 44 bandes qui étaient prêtes à examiner des projets d'autonomie gouvernementale, soit individuellement, soit à titre de membre d'un conseil tribal. **TERRES, REVENUS ET FIDUCIE** Le Programme des terres, des revenus et de la fiducie a fourni à 68 bandes de la Saskatchewan des services dans le domaine de la gestion des terres, des effectifs, des fonds en fiducie, de l'administration des bandes, des élections et de la protection de l'environnement. Cinquante candidats à des postes de président d'élection ont suivi un cours dans ce domaine, et 16 élections se sont déroulées sous la présidence de personnes choisies par des administrations indiennes.

Une série d'ateliers a été organisée pour familiariser les bandes avec les façons de cerner les préoccupations environnementales et de s'en occuper.

La bande de Muskeg Lake a signé une entente qui a permis la création d'une réserve d'une superficie de 14,3 hectares au sein de la ville de Saskatoon. Pour sa part, la bande indienne Lucky Man a signé une entente de principe portant sur la création d'une réserve rurale d'une superficie de 3, 10 hectares.

RÉGION DE L'ALBERTA

En 1988 - 1989, la promotion des Modes optionnels de financement et de l'autonomie gouvernementale des Indiens a eu la priorité. Le bureau régional a aussi effectué des études financières où l'on a examiné les dépenses des bandes qui tirent des recettes de l'exploitation du pétrole et du gaz. Une stratégie de réhabilitation des sols a été élaborée relativement au problème de l'érosion causée par la sécheresse dans les réserves.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pendant l'année, les entrepreneurs indiens ont été incités à proposer et à lancer de nouvelles entreprises. Parmi les entreprises qui ont réussi, notons une installation hydroponique à Kehewin, une usine de fabrication de baguettes chinoises à Sturgeon Lake, les terrains de golf des bandes Paul et Enoch et un important complexe de loisirs à Beaver Lake.



La Région a aussi financé la mise sur pied d'une société chargée de cerner les répercussions des projets provinciaux d'exploitation forestière, qui comprend des groupes indiens du nord de l'Alberta.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE Par suite du règlement de sa revendication territoriale, la bande des Cris a obtenu neuf réserves d'une superficie totale de 4 969,5 hectares. L'Alberta est ainsi devenue la Région dont les réserves occupent la plus grande superficie.

Durant l'année écoulée, les bandes albertaines possédaient 92 p. 100 de l'ensemble des fonds des bandes du Canada, soit 774 millions de dollars. Des dépenses s'élevant à 160 millions ont été faites en 1988 - 1989.

On a entrepris les travaux de mise en oeuvre du projet de loi C-123, qui modifie la répartition per capita de l'argent entre les enfants indiens mineurs. Dans le cadre du programme de l'éducation, on a lancé un projet pilote visant à améliorer la façon dont les mineurs gèrent leur argent. Des cours connexes ont été dispensés aux élèves de 7e, 8e et 9e années.

La Région de l'Alberta a fourni des experts techniques pour l'examen du Secteur des terres, des revenus et de la fiducie et a participé pleinement aux travaux du comité d'examen de l'administration des deniers des Indiens.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS Un organisme indien, le Conseil des ressources des Premières nations, a fait appel aux fonds du Programme d'aide à la gestion indienne pour subventionner 60 étudiants d'université dans le cadre de différents projets.

Deux autres conseils tribaux se sont constitués et ont été financés au cours de l'année. Des accords sur les contributions, d'une valeur totale de 107,3 millions de dollars, ont été conclus avec toutes les administrations des bandes avant le 31 mars 1989.

La construction d'écoles dans les réserves d'Alexis et de Sturgeon Lake a été approuvée.

On a mis sur pied une stratégie visant à aider les bandes à entretenir pour plus de 500 millions de dollars de biens immobiliers. À cette fin, on a financé l'engagement de 15 ingénieurs et techniciens par les bandes et les conseils tribaux.

Cinquante maisons modulaires utilisées pour les Jeux olympiques d'hiver de 1988 ont été vendues à certaines bandes.

ÉDUCATION La tribu Blood a pris le contrôle de ses trois écoles fédérales. Des négociations réussies ont également eu lieu à ce sujet avec les bandes Alexis, Blackfoot, Sunchild et O'Chiese. Des pourparlers ont aussi eu lieu avec la tribu Stoney en vue du transfert des responsabilités d'une école, et avec l'Administration des Quatre-nations pour plusieurs écoles.

Les bandes ont administré 80 p. 100 des fonds du Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire. En tout, 1 948 étudiants en ont bénéficié.

La tribu Blood a signé quatre ententes sur les frais de scolarité avec le Ministère et la province. Des négociations analogues ont eu lieu avec la bande Alexis.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL En Alberta, 39 des 41 bandes administrent leur propre programme d'aide sociale. En 1988 - 1989, le MAINC a consacré 4,5 p. 100 de ses fonds d'aide sociale à des projets de développement économique et de création d'emplois, qui ont engendré 3 400 mois de travail.

On a terminé une étude approfondie de l'entente tripartite signée avec la tribu Blackfoot en matière d'aide à l'enfance.

Enfin, 15 bandes ont reçu des ressources pour pouvoir mettre au point des services de soins à domicile pour adultes.

RÉGION DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Programme de développement économique a continué le transfert des responsabilités aux organisations indiennes en signant des ententes avec 19 organismes autochtones.

En matière d'emploi, la Région a réussi à dépasser ses objectifs par la création de 367 emplois et le maintien de 497 autres liés à des projets commerciaux. En outre, plus de 1 600 personnes ont participé à des projets de formation et d'emploi.

Les principales initiatives ont porté sur la décision de restructurer les services pour tenir compte des nouvelles orientations, sur l'évaluation et la révision du mandat et sur l'aide apportée à l'organisation de différents établissements qui s'occupent d'agriculture, d'art et d'artisanat ou de pêche.

AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

Grâce aux crédits prévus pour les négociations avec les collectivités, 59 bandes ont commencé à se fixer des objectifs d'autonomie gouvernementale. Ils ont effectué les recherches qui doivent précéder l'élaboration de plans et stratégies et ont consulté leurs membres. Deux groupes ont demandé de l'aide en vue de préparer une entente cadre pour les négociations.

De concert avec Pêches et Océans Canada, la Région a continué d'élaborer un cadre de politique sur la pêche des Indiens. Elle a aussi appuyé plusieurs projets visant à aider des collectivités indiennes à assumer un rôle plus important dans la gestion des pêcheries locales.



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL, DE LA C.-B.

INDICATEURS DE RENDEMENT JUSQU'AU 31 MARS 1989

FONDS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES INDIENS

CATÉGORIE	MONTANT
NOMBRE DE PRÊTS ET DE GARANTIES	16
VALEUR DES PRÊTS	1 690 525 \$
NOMBRE DE CONTRIBUTIONS	100
VALEUR DES CONTRIBUTIONS	1 161 691 \$
ACTIONS PERSONNELLES INVESTIES	2 842 463 \$
LEVÉES DE FONDS	12 244 249
EMPLOIS CRÉÉS/ MAINTENUS	864
EMPLOIS À TEMPS PLEIN CRÉÉS	276
VOLUME DES VENTES	20 490 463 \$
SALAIRES	6 794 264 \$
PROFITS ENGENDRÉS	1 786 100 \$

DÉVELOPPEMENT SOCIAL Les responsabilités concernant le Programme d'aide sociale ont continué à être transférées aux Indiens. Le Ministère n'est intervenu directement que dans neuf réserves, et le gouvernement provincial, dans quatre. Ainsi, 93 p. 100 des bandes de la Colombie-Britannique administrent leur propre programme.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE La Direction des terres, des revenus et de la fiducie s'est occupé de quelque 3 300 baux pour les Indiens de la Colombie-Britannique durant l'exercice écoulé. Les transactions foncières ont engendré plus de 20 millions de dollars de recettes.

Le Registre informatisé des terres indiennes est entré en fonction; 753 documents y ont été inscrits. Le bureau régional a ouvert 250 dossiers de succession et en a fermé 273. Il a reçu et enregistré 150 testaments, ouvert 364 comptes en fiducie et remis de l'argent à 152 Indiens qui ont atteint l'âge de la majorité. Au 31 mars 1989, 477 dossiers de succession étaient actifs dans la Région.

On a aussi ouvert un cours de formation relatif au Registre des Indiens. L'exécution du programme de tenue du Registre a été transférée à 14 bandes, ce qui a porté à 87 le nombre d'administrations indiennes qui en sont responsables.

SOUTIEN DES BANDES La base de financement des conseils tribaux de la Colombie-Britannique est passée de 857 800 \$ à 7 878 700 \$ en 1988 - 1989.

Quinze nouveaux postes de consultant ont été approuvés pour les conseils tribaux, portant leur total à 98.

Le Service de formation en gestion des Indiens a évalué les capacités de douze bandes et de deux conseils tribaux qui ont demandé d'être financés grâce aux Modes optionnels de financement. Environ

307 000 \$ ont été affectés à la formation de représentants des bandes et des conseils.

Les régimes de retraite des bandes indiennes ont reçu 311 100 \$ en paiements de soutien pendant l'année.

GESTION DES IMMOBILISATIONS En 1988 - 1989, tous les projets d'immobilisations gérés par les bandes ont été terminés à temps et ont respecté les budgets.

À la fin de l'année, on était prêt à signer un accord transférant à un conseil tribal l'administration du programme d'immobilisations et on en négociait un autre.

Durant l'exercice écoulé, 561 maisons ont été construites, et 81 1 unités ont été rénovées. En outre, 288 logements sociaux ont été construits, soit 25 p. 100 du total pour le Canada.

ÉDUCATION Le programme de l'éducation a fourni des services scolaires à environ 13 500 élèves des niveaux primaire et secondaire. De ce nombre, 525 fréquentaient une des 10 écoles fédérales, 3 675, une des 90 écoles exploitées par les bandes et 9 300, une école provinciale, confessionnelle ou privée. En tout, 583 étudiants étaient inscrits en douzième année. Enfin, l'administration d'une école fédérale a été transférée à une bande.

Le programme d'aide à l'éducation postsecondaire a subventionné 2 187 étudiants, dont 1 767 dans le cadre du programme ordinaire et 420 dans le cadre du programme lié à la mise en oeuvre de la Loi C-31. De plus, 80 p. 100 des étudiants fréquentaient un collège, et 20 p. 100 étaient inscrits dans des universités.

SERVICES SPÉCIAUX Le bureau régional a fourni aide et conseils pour les campagnes de relations publiques de sept bandes et pour les projets de développement économique de cinq autres.

RÉGION DU YUKON

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD

En 1988 - 1989, de grandes étapes ont été franchies en ce qui a trait au transfert des responsabilités de type provincial du Ministère au gouvernement du Yukon. Le Ministre a d'ailleurs signé, le 22 septembre 1988, à Whitehorse, un protocole d'entente sur le transfert des pouvoirs, ainsi qu'une entente de principe sur la signature d'un accord du Nord concernant le pétrole et le gaz.



gisements d'or et d'argent, ainsi que l'exécution d'une étude des intrusions de cuivre-nickel-platine dans le chañon Klouane. Ils ont aussi produit des rapports sur deux exploitations de placers.

L'inventaire des ressources forestières du sud-est du Yukon ayant été terminé, on possède dorénavant des cartes du manteau forestier et des sommaires des quantités de bois par région, utiles pour planifier l'exploitation. On a aussi reconduit pour dix ans une entente d'exploitation forestière avec la plus grande société forestière du Yukon.

Avec la collaboration du gouvernement du Yukon, le Ministère a continué de s'efforcer d'obtenir des avantages pour les habitants du Nord dans le cadre de la construction du Système d'alerte du Nord ainsi que de la mise en valeur des hydrocarbures de la mer de Beaufort.

Au chapitre du programme de formation en cours d'emploi de la Région, on a réussi à placer 92 stagiaires, ce qui représente un total de 425 mois de formation. Plus de 90 p. 100 des stagiaires ont ensuite obtenu un emploi continu.

Une aide d'environ 3,52 millions de dollars a été approuvée, en vertu de l'Entente cadre de développement économique entre le Canada et le Yukon, pour 137 projets (106 projets l'exercice précédent). Certains des projets financés visaient l'amélioration de gîtes pour touristes, la construction d'une serre commerciale, l'achat de matériel pour améliorer le sol, la mise sur pied d'une ferme d'élevage de boeufs musqués comme gibier, une étude en vue de l'amélioration de l'habitat des saumons et une étude sur la régénération des forêts. AFFAIRES INDIENNES ET INUIT Au cours de l'exercice, les gouvernements du Canada et du Yukon ont ratifié une entente de principe visant à régler la revendication territoriale du Conseil des Indiens du Yukon. Il s'agit là d'une étape marquante vers l'éventuel règlement d'une revendication en vertu de la nouvelle politique des revendications globales. On a aussi remarqué un accroissement rapide de l'intérêt pour l'autonomie gouvernementale chez les Indiens, d'après le nombre de nouveaux conseils tribaux.

Une entente sur les Modes optionnels de financement a été signée avec la bande indienne Champagne-Aishihik; c'est la première entente du genre signée au nord du 60e parallèle. Des négociations au sujet des MOF se sont poursuivies avec plusieurs autres bandes.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE La Région a financé la Société de développement des Indiens du Yukon, à raison de 452 000 \$, pour qu'elle établisse un programme de développement des entrepreneurs, grâce auquel 25 personnes recevront de la formation. On a ainsi voulu établir 16 entreprises et créer l'équivalent de 30 emplois à plein temps.

Soixante-sept stagiaires ont bénéficié du Programme de formation professionnelle. En outre, le Programme d'acquisition de compétences en matière socio-économique a commandité 11 projets, qui ont fourni 465 semaines de travail.

SOUTIEN DES BANDES ET GESTION DES IMMOBILISATIONS Toutes les bandes du Yukon ont été aidées et soutenues pour l'élaboration de plans quinquennaux de gestion des immobilisations ou de plans de gestion.

Un projet de réinstallation intéressant la bande Kwanlin Dun s'est poursuivi. C'est la société Tagish Kwan de la bande qui a dessiné et construit le nouveau complexe administratif.

ÉDUCATION Toutes les bandes de la Région ont participé à des consultations sur le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire du MAINC. En tout, 109 étudiants yukonnais ont fréquenté un établissement postsecondaire pendant l'année grâce au Programme. Six étudiants ont obtenu un diplôme.

Pendant l'exercice à l'étude, 1 200 élèves du primaire et du secondaire ont reçu de l'aide. De ce nombre, 37 ont obtenu un diplôme.

TERRES, REVENUS ET FIDUCIE La Région a continué d'acheter des terrains afin d'y construire des logements répondant à des besoins urgents. Les bandes ont participé aux travaux, ce qui leur a permis de se familiariser avec l'activité des commissions et des comités qui sont créés dans le cadre du règlement des revendications territoriales globales.

Deux cent cinquante personnes ont demandé le statut d'Indien inscrit en vertu de la Loi sur les Indiens, et 384 l'ont recouvré. Les quelque 1 500 personnes qui avaient recouvré le statut d'Indien à la fin de l'exercice constituent environ la moitié du total prévu.

Le Ministre a constitué, au cours de l'exercice écoulé, la nouvelle bande de la rivière Dease, qui compte 127 membres.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL Les bandes du Yukon continuent, mais beaucoup moins que les autres Régions, à recourir à l'aide au développement social, parce que la plupart d'entre elles possèdent une économie de subsistance. Les chefs et leurs conseils ont d'ailleurs recommandé que l'aide sociale ne soit offerte aux membres des bandes qu'en tout dernier ressort.

Pendant l'année, on a continué à négocier la mise sur pied d'un établissement de soins de santé à long terme pour les handicapés mentaux. La bande Kwanlin Dun veillera à sa construction et à son exploitation.

RÉGION DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

PROGRAMME DES AFFAIRES DU NORD La responsabilité des Centres de ressources scientifiques du Nord qui se trouvent à Iqaluit et à Igloolik a été transférée au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) le 1^{er} novembre 1988. La négociation d'un éventuel protocole d'entente sur le transfert des programmes s'est poursuivie, de même que les pourparlers sur le transfert de la responsabilité des routes interterritoriales.



et des Métis a été signée le 5 septembre 1988 à Fort Rae. Les négociations se sont poursuivies en ce qui a trait à la revendication globale de la Fédération Tungavik du Nunavut.

La Région a aussi participé à la mise en oeuvre des clauses à caractère économique de la Convention définitive des Inuvialuit.

Le Conseil exécutif des T. N.-O. a approuvé l'entente sur le transfert des titres de propriété dans les Territoires du Nord-Ouest.

L'exploration minière a atteint de nouveaux sommets en 1988 - 1989, 65 sociétés ayant consacré presque 113 millions de dollars à l'exploration de 157 propriétés. Un peu plus de 45 millions de dollars ont été consacrés à des travaux poussés d'exploration et de mise en valeur.

Vingt-quatre permis de prospection ont été délivrés et 970 concessions, représentant une superficie de 659 993 hectares, ont été enregistrées. Les premiers baux pour les concessions de dragage de placers dans les T. N.-O ont été accordés. Les concessions visées s'étendent sur 56,3 km de la rivière Liard.

L'or demeure le principal objectif des activités d'exploration réalisées surtout dans les secteurs situés entre le Grand lac des Esclaves et le golfe Coronation et entre le lac Ennadai et le bras de mer Rankin.

Les six mines actives des T. N.-O., soit quatre mines d'or et deux de plomb-zinc, ont donné du travail à 1 895 personnes, dont 1 000 résidents des Territoires. La valeur des minerais extraits est estimée à 754 millions de dollars, et les sociétés ont consacré 126 millions de dollars aux achats, 104 millions aux salaires et 9 millions aux taxes locales.

Le MAINC a continué de financer quatre ententes auxiliaires relatives à l'Entente de développement économique. Les ententes portent sur les arts et l'artisanat, l'exploitation minière, l'exploitation des richesses renouvelables et la planification économique. Il a versé à cet égard 2,6 millions de dollars afin d'appuyer 129 projets.

Le programme d'aménagement des T. N.-O. a été restructuré au cours de l'exercice. La Commission de l'aménagement des T. N.-O. a été dissoute. Cependant, les commissions des régions du détroit de Lancaster et de la région du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort ont poursuivi leurs fonctions sous la direction d'un nouvel organisme consultatif, le Comité d'orientation de la gestion.

On a entrepris l'établissement du plan d'aménagement final de la région du détroit de Lancaster ainsi que les consultations connexes. Le plan proposé a été dévoilé lors d'une conférence de presse tenue à Iqaluit, en février 1989.

La Commission régionale du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort a publié un rapport provisoire en août 1988. Elle a aussi organisé plusieurs ateliers sur les questions, dont il faudra tenir compte dans le plan final.

Trois cent quatorze transactions foncières ont eu lieu pendant l'exercice, et 121 demandes d'utilisation de terres ont été traitées. On a aussi exécuté des transferts de terres dans le cadre du transfert de certaines responsabilités du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, et la Commission d'énergie du Nord canadien a été vendue au GTNO.

Le Comité régional d'examen de l'environnement a étudié cinq projets, dont des projets d'extraction d'or, d'hydrocarbures et d'éléments rares.

Tout au long de l'exercice, des négociations sur les eaux transfrontalières se sont poursuivies avec la Saskatchewan, l'Alberta, la Colombie-Britannique et le Yukon.

Les bureaux de district ont aussi effectué certaines inspections relatives à l'utilisation des terres et de l'eau et des études d'enneigement à plusieurs endroits. Le personnel du district de Fort Smith, en particulier, a participé à un programme de mesure de l'épaisseur de la glace de la rivière Hay, tout au long de l'hiver, ainsi qu'à la surveillance en prévision des inondations printanières.

PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET INUIT La Région a aidé 9 900 Indiens inscrits appartenant à 19 bandes et à huit sous-bandes vivant dans 25 collectivités et deux réserves, en ce qui a trait à leurs droits en vertu de la loi et des traités, à l'administration des bandes et au développement économique. **SERVICES AUX INDIENS** Le Secteur des services aux Indiens a donné à l'Institut culturel déné une subvention de fonctionnement de 192 000 \$ provenant du Programme des centres culturels et éducatifs, afin qu'il puisse promouvoir les langues et la culture dénées.

Vingt-sept étudiants dénés qui fréquentaient un établissement postsecondaire ont bénéficié d'une aide financière totalisant 152 000 \$, en vertu du Programme préparatoire à l'entrée à l'université et au collège.

Un comité tripartite d'examen des services a été créé. Il est formé de représentants du Ministère, de la Nation dénée et du GTNO, et est chargé d'étudier les programmes et les services dispensés aux Indiens inscrits par les gouvernements fédéral et territorial.

Au cours de l'exercice écoulé, le MAINC a versé 2 156 000 \$ aux bandes à titre de soutien. Les allocations accordées aux bureaux des sous-bandes ainsi que pour le facteur d'éloignement ayant augmenté, les bandes des T. N.-O. ont reçu une somme additionnelle de 400 000

Environ 2 000 certificats attestant la qualité d'Indien inscrit ont été délivrés en 1988 - 1989. En outre, 500 personnes ont été inscrites au Registre des Indiens, et le nombre total de personnes qui ont recouvré le statut d'Indien en vertu de la Loi C-31 a atteint 950.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE Une importante conférence des Dénés et des Métis a été organisée; on y a étudié la gestion de la planification économique relativement aux revendications territoriales.

Les responsables du développement économique ont aussi aidé la Gendarmerie royale du Canada à mettre sur pied un programme d'officiers de police autochtones pour la Région.

Du côté des coentreprises, six ont été lancées ou agrandies au cours de l'exercice. Toutes nécessitent les compétences des Indiens et l'accès qu'ils ont aux ressources, ainsi que des capitaux et des compétences en gestion de source non autochtone.

Un important accord a été négocié entre la bande Dogrib et une société minière au sujet de l'implantation et de l'exploitation d'une mine d'or, qui engendrera des emplois et des possibilités commerciales pour les Autochtones.

La Région a aussi versé une somme de 832 000 \$ pour les projets de création d'entreprises de 32 requérants. Onze contributions, totalisant 182 000 ont aussi été faites à des fins de planification communautaire et de planification économique régionale. Enfin, quelque 417 000 \$ ont été versés pour 25 projets de perfectionnement des ressources humaines.

ANNEXE I

DÉPENSES BUDGÉTAIRES

...	1987 - 1988	1988 - 1989
Dépenses de fonctionnement
Affaires indiennes et inuit	242 110 997 \$*	245 559 713 \$
Affaires du Nord	94 470 848**	100 727 869***
Administration	42 517 861	42 906 585
Dépenses d'immobilisations
Affaires indiennes et inuit	30 976 322	15 454 374
Affaires du Nord	16 698 463	18 995 824
Subventions, contributions et autres paiements de transfert
Affaires indiennes et inuit	1 569 078 540*	1 772 924 660
Affaires du Nord	36 609 268	38 757 443
Gouvernement territorial	738 420 300	850 890 122
Fonds de recherche pour l'étude de l'environnement	934 538	0
TOTAL	2 771 817 137 \$	3 086 216 590 \$

[*Modifie les chiffres du rapport de l'année précédente.] [**Une somme de 33 126 083 \$ se rapporte à la radiation des dettes de la Commission d'énergie du Nord canadien.] [***43 128 838,42 \$ se rapporte à la radiation des dettes de la Commission d'énergie du Nord canadien.]

RECETTES
...	1987 - 1988	1988 - 1989
Affaires indiennes et inuit	13 904 113 \$	17 403 487 \$
Affaires du Nord	34 924 625	39 281 239
Administration	137 087	113 341
TOTAL	48 965 825 \$	56 798 067 \$
DÉPENSES NON BUDGÉTAIRES
...	1987 - 1988	1988 - 1989
Prêts, investissements et avances Affaires indiennes et inuit	47 404 860 \$	34 654 959 \$
Affaires du Nord	40 028 393 *	(97 226 843)
TOTAL	7 376 467 \$	62 571 883 \$

[*Modifie les chiffres du rapport de l'année précédente.] [**Les chiffres concernant la Commission d'énergie du Nord canadien figurent maintenant sous «Affaires du Nord» plutôt que sous «Administration».]

ANNEXE II

LOIS APPLIQUÉES

Le Ministère applique, en totalité ou en partie, les lois suivantes :

- Loi concernant le parc international Waterton-Glacier de la paix
- Loi sur l'arpentage des terres du Canada
- Loi sur l'autonomie gouvernementale de la bande indienne sehelte
- Loi autorisant l'aliénation des biens de la CENC situés au Yukon
- Loi autorisant l'émission et la vente des actions de la Commission d'énergie du Nord canadien
- Loi des chemins de Saskatchewan et d'Alberta
- Loi concernant la réserve des Sauvages Songhees
- Loi sur les concessions de terres publiques
- Loi sur la Convention Canada Nouveau-Brunswick à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur la Convention Canada Nouvelle-Écosse à l'égard de réserves indiennes
- Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec
- Loi sur les dispositions supplémentaires du Manitoba
- Loi sur les eaux de la zone du chemin de fer
- Loi sur les eaux intérieures du Nord
- Loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon
- Loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon
- Loi fédérale sur les hydrocarbures
- Loi sur les forces hydrauliques du Canada
- Loi sur les Indiens
- Loi sur les Indiens (établissement de soldats)
- Loi sur le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien
- Loi modificatrice de 1961 sur le transfert des ressources naturelles (terres d'écoles)
- Loi sur le partage des revenus miniers de la réserve indienne de Fort Nelson
- Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes
- Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques
- Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz
- Loi sur le règlement des revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois
- Loi sur le règlement des revendications des bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington (pollution par le mercure)
- Loi sur le règlement des revendications des Inuvialuit de la région ouest de l'Arctique
- Loi sur le règlement des revendications relatives aux terres retranchées des réserves des Indiens de la Colombie-Britannique
- Loi sur la réserve indienne de Caughnawaga
- Loi sur la réserve indienne de St. Peter
- Loi sur la réserve indienne de St-Régis
- Loi sur les ressources minérales des réserves indiennes de la Colombie-Britannique
- Loi sur les ressources naturelles de l'Alberta
- Loi sur les ressources naturelles du Manitoba
- Loi sur les ressources naturelles de la Saskatchewan
- Loi sur les terres des Indiens (règlement des différends)
- Loi sur les terres territoriales
- Loi sur les territoires, du Nord-Ouest
- Loi sur les titres de biens-fonds
- Loi sur la validation des ordonnances sur la copropriété
- Loi sur le Yukon
- Loi sur la zone de chemins de fer
- Loi de la Zone du chemin de fer et du Bloc de la rivière de la Paix

